

الجهاد ضد الاستعمار

LA LUTTE
ANTICOLONIALISTE
ORGANE INTERCOLONIAL
D'INFORMATIONS, DOCUMENTATION, DISCUSSION

CHÔNG ĐẾ QUỐC

PREMIÈRE ANNÉE

2

Avril 1946

Erratum

Lire dans l'ordre : Pages
25-27-26



عبد الكريم

ABD-EL-KRIM

LE COMPROMIS D'ARGENLIEU-VIET-MINH

par LEVAN

Nous publions ci-dessous un discours prononcé par le camarade indochinois Levan dans un meeting convoqué le 12 mars par le Parti Communiste Internationaliste (4^e Internationale). Nous publierons par la suite une série d'articles concernant la dernière phase des événements d'Indochine et les perspectives.



Camarades,

Il y a cinq jours, une convention préliminaire a été signée à Hanoï entre les représentants de la France et ceux du Viet-Nam.

Le texte de l'accord a été largement diffusé dans toute la presse française du vendredi matin 8 mars avec des commentaires plus ou moins élogieux des deux parties contractantes. Tout le monde se félicite de la politique « raisonnable » que la France entend mener en Indochine et de l'attitude compréhensive du gouvernement de la République du Viet-Nam. La presse américaine même, commentant cet accord, y voit « un grand pas en avant vers la solution des questions asiatiques » et encourage la manière dont les Français ont répondu aux demandes d'Indépendance du peuple viet-namien.

Certes, devant la grande majorité des Français ignorant tout des questions coloniales, un grand pas est fait depuis la déclaration gouvernementale du 24 mars 1945. Un membre de la délégation indochinoise a bien analysé cet état d'esprit dans *Temps Modernes* : « L'Indochine étant conquise au prix du sang français, étant pacifiée, modernisée — bien que cette modernisation se fasse au compte-goutte — par les efforts français, elle doit rester française. Le raisonnement est pur et simple, abandonnant tout de la dialectique de la colonisation, rejetant intégralement les fâcheux résultats de l'ancienne administration coloniale, résultats qui sautent pourtant bien aux yeux.

Certes, devant les raisons invoquées par certains milieux sympathisants à la cause du peuple du Viet-Nam, certains de nos compatriotes se montrent très satisfaits de cette récente convention. Nous les comprenons fort bien : leurs intérêts, leur situation, leur future condition sociale étant étroitement liés au retour des Français en Indochine.

Mais l'analyse des deux points de cette convention préliminaire ne nous permet pas de nous illusionner sur la politique que le gouvernement français, à majorité socialiste-communiste, entend mener dans le Viet-Nam.

En effet, déjà le premier point de l'accord renferme deux principes contradictoires, dont la réalisation mettra en jeu la vie même de la République du Viet-Nam. Reconnaître, d'une part, le Viet-Nam comme un Etat libre au sein de l'union française; et s'engager, d'autre part, à entériner les décisions prises par les populations consultées par référendum sont deux principes dont l'exécution de l'un va nécessairement à l'encontre de l'autre. Car toute la population du Viet-Nam a déjà dit dernièrement, par la voix de son président Ho Chi Minh, que le Viet-Nam doit se détacher complètement de l'union française, même au prix de durs sacrifices, par la guerre, la destruction totale et systématique de tout ce qui doit être abandonné aux troupes françaises.

A moins que les troupes de Leclerc, qui étaient secondées par la R.A.F., par les Anglais et les Japonais en Cochinchine, à moins que ces fameuses troupes composées de condamnés de droit commun, du marché noir, et par-dessus le marché de S.S., n'aillent demander l'appui des Chinois pour organiser un deuxième référendum. Le résultat serait facile à prévoir, avec ces soldats qui ont saccagé l'immeuble du parti socialiste à Saïgon, qui ont manifesté dans la rue Catinat, aux cris de : « A bas les communs, à mort Thorez! »

D'ailleurs, ce gouvernement du Viet-Nam au sein de l'union française sera-

t-il vraiment un gouvernement libre de ses décisions, ou bien toutes lois, tout décret, tout arrêté, doit-il passer, avant sa mise en vigueur, à l'approbation du Commissaire de France?

Ce Parlement sera-t-il un Parlement élu au suffrage universel à un degré et à voix délibératives, ou un Parlement élu à plusieurs degrés et à seule voix consultative?

Cette armée aura-t-elle des cadres indochinois du haut en bas de l'échelle militaire, ou restera-t-elle sous le haut commandement français?

Ses finances seront-elles indépendantes ou inféodées à la Banque de l'Indochine, avec ses tentacules de pieuvres: la Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine, la Société Asiatique de Navigation, la Société des Houillères de Tourane, la Société cotonnière indochinoise, la Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine, l'Energie Electrique Indochinoise, la Société Française de Distillation de l'Indochinoise, la Société des Caoutchoucs de l'Indochine?

A cette série de questions, le *Monde*, assez bien informé dans ce domaine, dans son numéro du 8 mars, nous donne déjà quelques réponses, et par suite un avant-goût du retour des Français dans cette lointaine terre d'Extrême-Orient.

Camarades, devant le caractère de ces négociations, nous, Bolchevicks-Léninistes, nous réclamons avant toute négociation:

- le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères françaises, anglaises, chinoises;
- le rattachement de la Cochinchine à la République du Viet-Nam;
- Une Assemblée Constituante souveraine, sur l'ensemble du Viet-Nam.

Le deuxième point de l'accord concerne la déclaration du gouvernement du Viet-Nam sur l'accueil amical réservé aux troupes françaises qui viennent relever, selon les accords internationaux, les troupes chinoises au nord du 16^e parallèle.

S'agit-il ici d'un recul du gouvernement du Viet-Nam qui a déjà déclaré à plusieurs reprises que la vie et les intérêts des Français d'Indochine seront sauvegardés une fois l'indépendance du Viet-Nam officiellement reconnue? S'agit-il d'une pression chinoise? Car, comment expliquer la présence des troupes françaises en Indochine, quand les Japonais sont déjà désarmés, gardés et rapatriés par les troupes chinoises? Comment l'expliquer, si ce n'était pour appuyer une future campagne de mensonges, de calomnies, contre le gouvernement de Ho Chi Minh, déclencher un coup de force, kidnaper les membres de

ce gouvernement, comme ils ont fait à Saïgon, et remettre en Indochine l'ancienne administration coloniale. A la suite de cette série d'objections, on nous reprochera d'être les saboteurs de cette politique de collaboration des deux gouvernements de France et du Viet-Nam. On nous taxera d'être les agents de la réaction, d'être les diviseurs de la conciliation des deux peuples français et annamite. Mais l'analyse de cette convention préliminaire, avec tous ses points noirs, nous oblige à dévoiler tout le dessous de ces négociations. Le silence équivaut à de la trahison. Devant les 15.000 travailleurs et les 10.000 tirailleurs actuellement en France, nous ne voulons pas être complices, nous ne voulons pas trahir la cause du peuple annamite, pour laquelle, depuis cinq mois, combien de milliers d'Annamites et de nos militants, engagés dans les bataillons Cam Tu, se sont sacrifiés. Nous ne voulons pas être les valets de l'impérialisme français et de la contre-révolution indochinoise.

Et ces paroles, rassurez-vous, ne sont pas de pures envolées oratoires, car dans la situation difficile où se débat actuellement le capitalisme français, — Léon Blum n'étant pas encore parti pour l'Amérique et Thorez n'ayant pas encore obtenu les 5 millions de quintaux de blé de l'U.R.S.S., — dans l'immense détresse où se plonge actuellement l'économie française, lutter pour l'indépendance de l'Indochine, c'est condamner le capitalisme français à se débattre encore dans de pires difficultés et par suite à perdre une partie de sa puissance; c'est aussi servir la cause du prolétariat de France et d'autres peuples qui sont encore actuellement ancrés dans l'union française.

On nous rétorquera peut-être que l'indépendance de l'Indochine avec un gouvernement paysan-ouvrier annamite au pouvoir est étroitement lié à l'accès à l'Hôtel Matignon d'un gouvernement communiste français. Et pour le moment on nous dit d'attendre, comme on dit au voyageur assoiffé dans le désert d'attendre la pluie.

Nous ne nions certes pas la maturité politique de la masse ouvrière et paysanne française et nous restons persuadés que la solidarité prolétarienne apportée par le prolétariat français, si elle se manifeste dans ses actes, pourra nous être d'un suprême secours. Mais qu'on ne vienne pas nier la nôtre non plus. Depuis 1940, le peuple indochinois a organisé sa résistance contre les armées japonaises. Depuis la défaite du Japon, des comités du peuple, de véritables Soviets, ces Soviets qui en 1917

furent soutenus par tout le mouvement ouvrier mondial et qui à l'heure actuelle leur semblent inexistantes, surgissent sur le territoire indochinois. Depuis cinq mois, toute la population du Viet-Nam, libre et indépendant, se lève contre les armées de Leclerc dont les représailles égalent en horreur les atrocités nazies. Tout cela nous permet de déduire que le peuple viet-namien n'est plus dans son stade de minorité politique.

D'ailleurs, dans ce monde à régime capitaliste, où le véritable socialisme ne pourrait être engendré que par une révolution mondiale de la classe ouvrière, un gouvernement à direction communiste, en France, ne pourrait pas apporter aux peuples coloniaux leur véritable libération, tant qu'en France il n'y a pas de vraie révolution. La libération des opprimés est l'œuvre des opprimés eux-mêmes. Ho Chi Minh, d'ailleurs, a fortement souligné que l'indépendance n'est pas un cadeau qu'on nous apportera dans nos bras.

On nous présentera aussi le spectre d'un gouvernement néo-fasciste indochinois si le Viet-Nam devient indépendant et se détache complètement de la métropole. Mais ces gens-là qui, il y a trois mois, nous adressaient de tels reproches sont obligés de reconnaître que le gouvernement Ho Chi Minh était à majorité communiste, qu'il est l'émanation de la masse ouvrière et paysanne indochinoise. Et alors nous voudrions bien leur demander pourquoi ils n'ont pas soutenu ce gouvernement ?

On ira encore plus loin pour nous dire

que l'Indochine, laissée à elle seule, serait la proie d'une puissance étrangère. Mais que nous répondra-t-on quand nous leur dirons que si le mouvement d'indépendance d'Indochine et d'Indonésie réussit, s'ils sont effectivement appuyés, aidés, secourus, par l'U.R.S.S. et par les partis communiste, travailliste de France et d'Angleterre, ce mouvement entraînera tout l'Extrême-Orient, l'Inde et l'Afrique du Nord à se débarrasser du capitalisme français et anglo-saxon, et, par conséquent, à entraîner tout le prolétariat mondial à se soulever contre toute la classe patronale exploitante.

C'est pourquoi, en tant que militants de la IV^e Internationale, nous luttons pour l'indépendance totale de l'Indochine. Pour que cette indépendance soit une indépendance véritable et serve la cause des opprimés, nous réclamons :

- une Assemblée Constituante souveraine devant réaliser :
- l'expropriation des capitaux indigènes et étrangers ;
- l'établissement d'une Banque assurant le monopole du commerce extérieur ;
- le partage de la terre aux paysans.

Les Comités du peuple déjà existants doivent être maintenus et renforcés. Le peuple viet-namien doit se déclarer et se montrer solidaire de la cause prolétarienne de tous les pays et de tout mouvement ouvrier révolutionnaire dans le monde.

Vive l'indépendance du Viet-Nam !

Vive la solidarité prolétarienne mondiale !

L'ADMINISTRATION MAROCAINE

par D. TASSIN

Actuellement, au Maroc, chaque centre urbain ou rural est soumis à l'autorité nominative d'un pacha ou d'un caïd, assistés l'un et l'autre d'un contrôleur chargé, comme son nom l'indique, de veiller à la bonne marche des affaires et au respect de la loi. Ces personnages sont des gouverneurs relevant en droit les uns du gouvernement marocain non moins nominatif, les autres de la résidence. Comment recrute-t-on ces seigneurs ?

Il n'existe pas au Maroc de cadres définis de fonctionnaires pouvant faire face aux nécessités actuelles exigées par l'administration du pays.

Et pourtant, c'était la principale mission de la France au Maroc. Il n'y a pas

d'écoles administratives, mais il y a une vaste maison de commerce des consciences, logée sous l'enseigne de « Direction des Affaires Politiques » (D.A.P.). Tout Marocain ayant la lâcheté de servir violemment la cause impérialiste, aux dépens des intérêts de sa patrie, reçoit en l'honneur de sa tâche, des postes éminents où toute liberté lui est accordée d'agir en despote, aidé par son ignorance, sur les sujets soumis à son autorité, sous la haute protection de la Résidence. C'est le système de la compensation coloniale. Si nous parcourons les listes des magnats actuellement au pouvoir sur le territoire marocain, on trouve ample matière à prises d'exemples. C'est ainsi qu'on trouve à la tête d'une ville ma-

rocaïne le fils d'un grand aventurier, ami de la France (et cela signifie bien des choses), dont les méfaits brûlent encore les cœurs des Marocains, l'homme qui fut au service de la colonisation à Fanjer, Mazagan, Meknès et surtout à Rabat où il a osé solliciter, pendant les tragiques événements de janvier 1944, le poste d'un délégué revenu à la conscience nationale et au service de sa patrie.

Et cet autre vil commerçant de la rue des Consuls, dont les services rendus aux colonialistes français trouvent leur récompense dans sa nomination au pachalikat de Rabat, après la répression ignoble perpétrée sur le peuple marocain en 1944.

A Casablanca, c'est le fils du grand « Moqueri » (ceci dit sans ironie), donc « grand Vendeur » du Maroc en 1912, qui se plaît à rendre justice à ses compatriotes.

Quant aux campagnes, elles ne possèdent que des inconscients ou des traîtres, simples mercenaires de la guerre de 1914. Leur pouvoir est inversement proportionnel à leur instruction et à leur nationalisme. Le mode de recrutement sape à sa base toute émancipation du Maroc.

Quels sont donc les pouvoirs de ces renégats définitivement exclus du jeune Maroc? Ils s'occupent de la justice, de l'ordre social, des affaires municipales, en un mot de toutes les fonctions ayant trait à la vie d'une communauté. Que de fois ne voit-on pas un pacha, en sa qualité de préfet de police, faire arrêter un individu, sans motif, et, en sa qualité de juge, le faire incarcérer, ou encore, prélever, au détriment de la ville, des dizaines de milliers de mètres de tissus pour les écouler au marché noir, tandis que la majorité de la population erre en guenilles. Il puise ce droit dans sa charge de président de la Commission municipale. Et les contrôleurs? Ils sont ses complices. Ils applaudissent ses gestes, les lui suggèrent, partagent les bénéfices avec lui. Ils sont là précisément pour veiller à l'exécution d'un programme de brimades et d'humiliations. Ce n'est que trop normal! Car nous sommes en pays de colonisation!

Mais si un jour, un pacha, pour des fins de propagande, ou poussé par une subite et passagère flamme d'humanité, se pique de donner par exemple une aide à une société de bienfaisance, le contrôleur, poliment et sous une avalanche d'« excellences », attire son attention sur le fait qu'il viole l'esprit des « réformes » qui lui furent dictées à la

D.A.P. et qu'il doit surveiller ses gestes la prochaine fois. Ces données sont aussi vraies pour un caïd.

Que penser alors d'un tel état de faits?

Nous ne pouvons comprendre que ce pays, qui a violemment protesté contre les abus de la concentration des pouvoirs, qui a proclamé et appliqué, quelquefois avec exagération, la décentralisation, ait, lui-même, fortifié, consacré les petits dictateurs disséminés sur le territoire marocain, qu'il leur ait lui-même tracé leur programme de vols, de rapines et qu'il veille lui-même lâchement à son exécution.

Tous les Français sont responsables d'une situation aussi révoltante qui fait la honte de « notre mission » trahie par nous tous, aux yeux de l'étranger.

Que peuvent espérer de nous les Marocains? Dès 1912, et surtout depuis 1929-30, ils ont attiré notre attention sur ce point capital de la non-garantie de la personnalité du Maroc. En 1937, ils ont présenté un plan de réformes d'envergure, dont l'esprit était d'écarter du gouvernement marocain tout ce cancer envahissant, à la fois français et marocain, pour réorganiser le pays à l'image des nations modernes. Ceux qui préconisaient ces réformes vivaient et vivent encore dans des prisons ou en exil. Depuis, toute l'élite marocaine digne de ce nom, se replie sur elle-même, préfère la résistance à une collaboration digne des vichyssois. Les mollusques et les traîtres continuent leur œuvre malfaisante jusqu'à nos jours, s'attirant ainsi les bonnes grâces de l'occupant.

Désespérant de trouver dans nos cœurs un écho à leur voix, les nationalistes ont solennellement proclamé, en 1944, « le divorce »; nous sachant pertinemment incapables de mener avec désintéressement l'œuvre que nous nous étions proposée. Rien n'a changé au Maroc depuis 1944. Nous vivons dans une période d'attente, incomprise de ceux qui ne veulent pas savoir que le Maroc n'a plus qu'un but: acquérir, conquérir son indépendance, sa souveraineté.

Le Maroc ne veut plus de réformes du protectorat. Nous ne pouvons désormais l'aider que dans le cadre d'une indépendance consacrée en droit et manifestement consacrée en fait.

L'heure est venue de remplacer nos illusions par les réalités et nous devons comprendre qu'en janvier 1944, nous avons définitivement perdu, par nos fautes, le Maroc, terre d'exploitation. Nous pouvons encore gagner une victoire: celle de l'influence intellectuelle sur un pays jeune qui prend conscience de lui-même et qui veut vivre.

GOUVERNEURS GENERAUX, JESUITES ET GENERAUX
REFORMISTES OU LA "REVOLUTION IMPERIALE" (suite)

LES MORTS QU'IL FAUT ENTERRER...

FELIX EBOUE

Gouverneur Général de l'A.O.F.

Le but de notre article est essentiellement une critique des points saillants de l'opuscule écrit par Eboué en 1941 intitulé: « La Nouvelle Politique Indigène pour l'A. E. F. », afin que les publics français, antillais et africain soient informés de la position de quelques africains vis-à-vis du Gouverneur Général Eboué, à travers cette œuvre maîtresse. Mais il est bon, avant cette critique, que nous présentions très sommairement Eboué à nos lecteurs. Félix Eboué est un nègre guyanais qui, pendant toute sa vie active, fut « fonctionnaire colonial », c'est-à-dire agent de l'impérialisme.

Malgré les injustices subies, inhérentes à sa qualité de nègre, il a accepté lâchement de servir jusqu'au bout le système de l'impérialisme français, comme l'ont fait et le font encore de nombreux nègres français en Afrique Noire Française. Un jour de 1940, alors qu'enfin il avait pu obtenir ses galons de Gouverneur de Colonie, il eut l'idée, savamment exploitée par son entourage, de passer avec sa colonie à la dissidence et apparaît ainsi, comme le premier résistant de l'Afrique française, une sorte de pendant de Charles de Gaulle, un autre homme du destin. Promu Gouverneur Général de l'A. E. F., il donne à la « France Combattante » un bout de l'Afrique Noire avec tout ce qu'elle contient de richesses et d'hommes capables de porter les armes. Dans leurs guerres intestines périodiques les nations capitalistes, font appel, depuis cinquante ans aux esclaves qu'ils oppriment copieusement en d'autres circonstances. Bien entendu, les esclaves sont considérés comme des soldats au rabais à tous les points de vue, sauf par les balles et les bombes ennemies.

Eboué prépara donc à Leclerc de Hau-

tecloque, actuellement l'incendiaire des villages indochinois, une bonne petite armée de nègres de son fief, qui objectivement devaient lutter contre un impérialisme plus dangereux que celui qu'ils connaissaient. Il fallait en outre, pour bien prouver son zèle à la cause de l'impérialisme français, qu'il accouchât d'une œuvre à la mesure de ses nouvelles fonctions, ce fut: « La Nouvelle Politique Indigène pour l'A. E. F. ». Bien peu de Français, d'Antillais, d'Africains, l'ont lue. Ils ont préféré juger Eboué superficiellement: Résistant pour les Français, Gouverneur général pour les Nègres. Les guides du prolétariat français (les guides dans la légalité), bureaucrates grignoteurs et réformistes, tiennent ce prolétariat dans une ignorance criminelle des souffrances qu'endurent les travailleurs coloniaux leurs frères dans la lutte contre le capitalisme et l'ordre bourgeois. Ils lui enseignent la fierté d'être de la Patrie des oppresseurs, de cette communauté française construite et défendue par les bourgeois nègres, jaunes et blancs de l'Empire Français. Le prolétaire n'a pas de Patrie, il est le frère de tous les opprimés du monde, contre sa Patrie s'il le faut. Camarades français, les « solides canons » que l'on vous demande de construire, sont destinés à vos camarades Indochinois qui luttent pour leur indépendance et, à brève échéance, ils tonneront en Afrique contre vos camarades noirs. Camarades antillais, n'écoutez pas ceux qui vous parlent d'Eboué avec ce chauvinisme agaçant qui est le propre de votre fameuse élite en mal de grandeur, élite où le Ministère des Colonies puise, comme dans un tonneau des Danaïdes, des agents dévoués de l'impérialisme français.

Travailleurs africains, Eboué n'est pas

votre frère, il est d'une classe bien déterminée que nous combattons à vos côtés en même temps que et après l'impérialisme français.

On nous a annoncé, et nous avons failli le croire, que le Gouverneur général Eboué était mort (il y a un peu plus d'un an). Si cela était, nous le laisserions en paix dans le néant. Mais la surenchère que l'on fait autour de son nom et de ses œuvres, à laquelle participe très activement et insidieusement son compère Laurentie, Directeur des Affaires politiques au Ministère des Colonies, avec une plume rendue consciemment ondoyante, et une voix qu'il veut amicale pour les opprimés qui subissent les ordres émanant de la Bastille qu'il sert avec un cœur toujours égal, nous oblige dès maintenant à mettre en garde les camarades français, antillais et africains. Nous relevons, dans le Bulletin d'Information du Ministère des Colonies du 3-12-45, page 13, cette phrase: « C'est le Gouverneur général Eboué qui est l'instigateur de la Nouvelle Politique Coloniale française en Afrique Noire. » Cette phrase, pour nous, prend la signification d'une condamnation, tant cette politique va à l'encontre des intérêts des masses laborieuses de toute l'Afrique Noire.

Cette nouvelle politique est en fait un rapport qui a paru en France (Office Français d'Édition) avec une légère amputation par rapport à l'édition de Brazzaville. En effet, la liste des éminences de toute l'A. E. F., des fonctionnaires, des gros commerçants et colons qui participèrent à la discussion sur le rapport y est supprimée. Une phrase cependant dans l'avant-propos, rappelle la qualité des collaborateurs: « En novembre 1941, le Gouverneur général (Eboué) consultait une commission d'une cinquantaine de membres qui réunissaient les Gouverneurs des Colonies et les représentants des valeurs spirituelles et économiques d'A. E. F. ». Nous tenons à préciser que les « valeurs spirituelles » dont il s'agit ne sont pas les sorciers du Gabon et Moyen-Congo et les marabouts du Tchad comme on pourrait normalement le penser, mais bien les valeurs spirituelles d'une société donnée, d'une classe déterminée: la classe bourgeoise avec ses Evêques et Pasteurs qui en Afrique font doucement avaler aux nègres les injustices criantes qui sont leur lot de la plus tendre enfance à l'extrême vieillesse. Les représentants des « valeurs économiques », ce sont les grands concessionnaires, les colons des sociétés parasitaires à ramifications internationales qui font travailler les nègres, leurs femmes et parfois leurs enfants comme

des bêtes de somme et qui sont les grands responsables du dépeuplement de l'Afrique Noire Française et de l'émigration massive des populations vers des territoires où l'exploitation de l'homme est moins mal payée. Quant à ces Messieurs les Gouverneurs des Colonies, Césars omnipotents de fiefs qui les engraisent, eux et leurs acolytes, ils ne peuvent que superviser par décrets toute cette exploitation, tant ils sont compromis avec « les valeurs économiques ». Voilà les hommes que le Gouverneur général Eboué a invités, pour jeter avec lui, les bases de la nouvelle politique « indigène ». Et, dans cette assemblée objectivement hétérogène, mais solidaire dans l'exploitation du nègre et son maintien dans l'obscurantisme, Eboué va s'agiter et nous donner sa conception de la révolution, conception toute gouvernementale: « peut-être pourrait-on employer le mot révolution, en tant qu'il signifie renoncement à certains errements, à la routine, à des préjugés certains ». Pour nous qui ne croyons pas au « renoncement » et qui ne perdons pas de temps à guetter un *mea culpa* de la classe possédante, nous savons que notre révolution, celle qui conduira les masses laborieuses organisées au pouvoir, sera un coude à coude de camarades décidés, un renversement brutal, une lutte impitoyable des classes opprimées contre les féodalités financières, la bureaucratie routinière et l'hypocrisie..

Au chapitre I^{er}, « Nécessité et Fondements d'une politique indigène », Eboué écrit: « Cette politique, expression de la pensée et de la volonté de tous, industriels, colons, missionnaires, commerçants et fonctionnaires, survivra à tel ou tel règne. » Savourons « survivra à tel ou tel règne », et traduisons « Chers compères, je vous demande votre collaboration pour m'aider à me survivre vous n'y perdrez rien ». L'ambition longtemps contenue d'Eboué se libère, les 23 années de travail obscur dans une circonscription de l'Oubangui-Chari sont bien loin, il est Gouverneur général et il veut que l'Afrique Noire porte son empreinte. Son règne doit, en quelque sorte, être le dernier, après lui il ne devra y avoir que des exécutants de sa politique indigène. « Nous ne ferons son bonheur (celui de l'indigène) ni selon les principes de la Révolution française, qui est NOTRE Révolution, ni en lui appliquant le Code Napoléon, qui est NOTRE Code... ». La Révolution Bourgeoise de 1789 est donc celle d'Eboué, comme le Code Napoléon est son Code. L'esclavage ayant été théoriquement aboli en 1848, il est grotesque d'entendre un petit-fils d'esclaves se

classer avec cette Révolution bourgeoise qui a été incapable de libérer ses aïeux et se soumettre au Code de l'Empereur Napoléon, le fossoyeur de l'Europe, le restaurateur de l'esclavage, le dictateur antisémite. Mais, peut-être, des galons bien dorés et des fleurs bien envoyées, ont-ils le pouvoir de faire perdre aux colonisés le sens du ridicule... Bref, voilà les fruits d'une assimilation acceptée par un nègre complexe.

Au chapitre II, « Des Institutions politiques », Eboué va se classer définitivement, et nous pourrions arrêter notre papier après la citation suivante: « Lyautey, ici, nous donne la voie. Écoutez-le citer Lanessan, son maître en colonisation: (Dans tous pays, il y a des cadres, la grande erreur pour le peuple européen qui vient là en conquérant, c'est de détruire ces cadres. Le pays privé de son armature tombe dans l'anarchie. Il faut gouverner avec le mandarin, et non contre le mandarin... Il y a dans toute société une classe dirigeante, née pour diriger, sans laquelle on ne fait rien. La mettre dans nos intérêts) ». Eboué se met au pas derrière le grand pionnier Lyautey qui, fidèle à la citation ci-dessus, a fait du Maroc le pays de la réaction féodale arable, en plaçant des caïds, « Classe dirigeante, née pour diriger », dans le circuit des impérialistes. Quant à nos camarades Indochinois, non et anti-mandarins, ils savent que « gouverner avec le mandarin », c'est gouverner contre le peuple, et ils prouvent dans leur lutte héroïque contre le joug de l'impérialisme, que seules les classes laborieuses, une fois organisées, sont capables de présenter un front solide contre les forces conjuguées des impérialistes. « La classe dirigeante née pour diriger » est une invention bourgeoise, comme « le Roi de droit divin » était une création des féodaux. Les systèmes féodaux et bourgeois de par leurs contradictions mêmes et par suite du cycle infernal que ces contradictions établissent dans le monde, se sont avérés historiquement incapables de résoudre le problème de la direction du Monde sur la base de la fraternité entre les peuples. Eboué, pour ce qui nous concerne, préconise le retour à la légalité indigène: la reconnaissance des princes de sang et autres chefs, le règne des Caïds du Sud... tropical. Ces chefs seraient intermédiaires entre l'administrateur et leurs sujets et bien entendu pour qu'ils « jouent leur rôle » convenablement, on les couvrirait d'honneurs, et on leur donnerait toutes facilités pour mener une existence « digne ». Eboué parle du chef: « qu'on le place au grand jour, qu'on l'honore et qu'on fasse son éduca-

tion. Les résultats sont certains ». Nous traduisons ainsi: « léchez-lui les pieds devant ses sujets, apprenez-lui notre alphabet, et il sera notre ami comme le chien est l'ami de l'homme ».

Les Tartufes représentant les « valeurs » dont nous avons parlé plus haut n'ont sans doute accepté un tel abaissement qu'en pensant au « noble but » poursuivi. En plus de l'élite des chefs, il faut créer celle des notables (espèce de nègres rassis), toujours au nom de l'autorité du pays à rétablir, autorité qui doit elle-même être « éclairée » par l'administration. L'administrateur Albou, chef de cercle à Grand-Lahou, quartier Amoukouam (Côte d'Ivoire), qui a fait chicoter un jeune nègre en 1941, par ses miliciens (sbires nègres dressés par l'administration et l'armée coloniale pour le maintien de l'ordre) pour une pêche infructueuse, jusqu'à ce que mort s'ensuive, est par exemple très qualifié pour « éclairer » l'aristocratie africaine. Camarades français, le cas du sieur Albou n'est pas en Afrique Noire, ce que l'on pourrait appeler une triste exception, cet assassin a de nombreux émules qui vivent là-bas, grassement, pachas irresponsables. Bien entendu, Eboué préfère voir la montée de ces élites aristocratique-bourgeoises domestiquées, « au lieu de laisser se former à notre contact (dixit le Gouverneur Noir) une foule de prolétaires... ». Le grand mot est lâché. La grande peur d'Eboué, c'est la formation et la montée d'un prolétariat qui trouverait automatiquement ses guides et qui prendrait ainsi sa conscience de classe décidée à renverser l'impérialisme et à mâter une bourgeoisie indigène qui découvre la démocratie.

Au chapitre III, Eboué va traiter de la question des Evolués et des Métis, sociétés situées entre deux pôles qui sont d'après lui, « une altération profonde de la coutume ». Là encore il voit des aides qu'il faut asseoir respectueusement au milieu d'un extravagant décorum: « Les citoyens français noirs ou métis d'origine locale, feront de droit, partie de la classe de notables évolués. Un statut politique des Evolués sera promulgué à cette fin... » Efforçons-nous de ne pas insister sur ce que le mot Evolué contient de prétentieux, « d'arrivé », et relevons simplement la contradiction entre le retour à la légalité indigène et ce prodigieux bondissement. Les Caïds du Sud... tropical signifient une volonté de régression, et le statut des Evolués sanctionne une évolution sur commande (1).

Le chapitre IV reprend cette contradiction à propos de la « Coutume familiale et sociale ». Eboué nous donne ces conceptions cléricalo-bourgeoises du ma-

riage, de la famille.... et, souhaite qu'elles s'établissent en Afrique « en présence de l'enseignement chrétien ». La conclusion de ce chapitre: « L'Afrique doit garder en le PERFECTIONNANT, un droit africain », ne signifie pas autre chose. Il veut imposer des caractères sociaux indépendamment des conditions politiques et économiques de l'Afrique. En dernière analyse, le retour à l'Afrique, est un éclectisme soucieux des intérêts des impérialistes.

Ce n'est pas pour rien que le Gouverneur général a dérangé « les valeurs spirituelles d'A.E.F. », elles ont leur chapitre propre, c'est le V^o: « L'influence Chrétienne ». « Jamais l'évangélisation ne doit contribuer à saper le pouvoir du Chef; elle l'assoira au contraire, en lui donnant une justification supplémentaire ». Ce que nous allons essayer de traduire: « Curés, mes amis, l'administration a déjà les chefs nègres dans sa poche, inutile de raconter aux nègres de la populace que leurs chefs sont des vendus; au contraire, baptisez-les, confirmez-les, donnez-leur la communion, avec des grands gestes et devant tout le monde ». C'est cela, la « justification supplémentaire », et, les curés n'y perdent rien, c'est autant d'âmes de gagnées pour l'armée du Saint-Siège. « Missionnaires et Administrateurs, chargés les uns comme les autres d'un travail de direction et de contrôle... ». Passe pour l'administration, mais qui donc a chargé les Missionnaires en Afrique Noire d'un travail de « direction et de contrôle »? Sont-ce les Républicains laïcs de France? Sont-ce les pies réactionnaires de la Cité du Vatican?... Nous aimerions en être informés pour remercier comme il convient.

Chapitre VI, « Buts et Méthodes de l'Enseignement ». Il faut, dit Eboué, former des « cadres indigènes de métier », et pour cela « j'ai recherché la collaboration des Missions religieuses françaises... Ainsi, en sommes-nous venus à considérer que l'enseignement des écoles publiques et celui des écoles chrétiennes ayant un même but et des méthodes semblables, doivent être l'un et l'autre l'objet d'une égale sollicitude de la part du Gouvernement ». Est-ce une condamnation de l'enseignement laïc?... Eboué, le plaçant sur le même plan que l'enseignement catholique, affirme que les deux enseignements antagonistes ont « un même but et des méthodes semblables ». Nous avons, quant à nous, constaté à maintes reprises, que les missionnaires font de leurs noirs « Gentils » des hypocrites et des mouchards. Logique avec lui-même, Eboué promet l'attribution de moyens financiers aux Pontifes de l'en-

seignement chrétien, pour intensifier et améliorer le recrutement de leur personnel indigène. Les Méthodes d'Enseignement n'ont plus pour nous de valeur, quand nous pensons à la formation des hommes qui seront chargés de les appliquer. Chose plus grave, revenant sur la vieille idée de rétablissement des chefs indigènes, Eboué prévoit, dans chaque Ecole Supérieure, « une classe pour les fils de chefs ». Ainsi, l'aristocratie africaine doit former un bloc à part, avec une éducation dirigée faite à sa mesure et aux fins de sa mission de collaboration permanente avec la France Impérialiste.

Chapitre VII, « Le Rôle Economique de l'Indigène ». Eboué, en bon patron d'une énorme usine où règne un désordre indescriptible, fait un bilan sommaire et propose du « neuf ». Il demande aux industriels et aux gros concessionnaires de devenir humains et d'organiser des villages de travailleurs... « Il dirigera (le colon) les premières tentatives des villageois, les conseillera dans tous les cas, leur fournira les graines, plants et outils nécessaires, en un mot, suscitera, guidera et protégera leur effort, et se chargera en contre-partie d'acheter leur récolte au juste prix ». Le colon est un petit bourgeois prétentieux qui s'expatrie pour se remplir les poches en faisant suer et en volant les nègres qu'il emploie. On ne peut pas changer le colon, comme on ne peut pas nier un fait on ne peut que le détruire. Eboué n'est pas resté trente ans en Afrique sans s'en rendre compte, et nous trouvons ridicule qu'il veuille, avec de « nobles recommandations » transformer ces colons avides en apôtres presque désintéressés. Seulement, Eboué et le colon vivent de l'impérialisme et pour que le système dure un peu plus longtemps, avec des profits pour l'un et l'autre, il faut qu'à certains moments celui qui détient « légalement » l'autorité, fasse la grosse voix, cela est très important pour les comptes rendus officiels. Les réformes conseillées ou apportées par les agents de l'impérialisme dans les colonies ne sont qu'une gigantesque duperie à l'endroit des travailleurs coloniaux. Les promesses de réformes sont une arme dangereuse aux mains de la bourgeoisie capitaliste, et leur efficacité est en rapport direct avec l'intensité de l'oppression qui s'exerce sur une masse non organisée.

Pour conclure son rapport, Eboué va nous remâcher du Lyautey, à propos de cette « parcelle d'amour sans laquelle ne s'accomplit nulle grande œuvre humaine ». Il paraît que « si Lyautey a réussi (?) au Maroc, c'est parce qu'il a aimé les Marocains ». Cette affirmation

éveillera sans doute des souvenirs chez nos camarades marocains. Enfin, Eboué nous confirme ce que nous savions déjà, à savoir: « Tous, tant que nous sommes, missionnaires, colons, fonctionnaires, commerçants, dont presque tous les INTERETS sont ICI »... Dommage qu'il n'ait pas poussé le cynisme jusqu'à nous préciser l'étendue et la qualité de ces intérêts.

Tout dernièrement, dans la Bastille des Colonies (27, rue Oudinot), une cérémonie très symbolique s'est déroulée en la mémoire du grand disparu. On a, en effet, inauguré une plaque commémorative qui nous apprend que le Gouverneur général Félix Eboué, nègre bon teint, mérite une place de choix dans les Annales de l'Impérialisme Français. Pour nous, il restera l'image parfaite du bourgeois nègre colonisé, dans toute sa punteur. Nous avons essayé de le comprendre et de l'expliquer, pour vous mettre en garde contre son incoercible survie. Nous ne lui reprochons rien (pas même sa mort), on ne peut pas reprocher à un homme d'être d'une classe donnée, c'est aussi stupide que de reprocher à une

mule d'être une mule, par exemple. Nous devons même reconnaître qu'il nous est objectivement nécessaire, par le rôle historiquement déterminé qu'il a joué. D'autres nègres, comme Eboué, se « classent » définitivement, par rapport aux classes opprimées. Notre devoir est de développer la conscience de classe chez les prolétaires africains, et de leur apprendre la solidarité internationale des prolétaires du monde entier qui doivent lutter fraternellement pour la victoire du Socialisme. Camarades français, exigez de vos guides qu'ils vous parlent des opprimés des colonies françaises et autres, qui appartiennent aux trusts internationaux vos oppresseurs aussi.

Mahé KIBANGO

(1) Il existe effectivement à Brazzaville un cercle dit « Cercle des Evolués » où on apprend à nos nègres à bien servir en fayotant, et en mouchardant; sous la haute direction de l'administration et des missionnaires. Ces « produits » ne sont pas encore d'exportation.

Le Colonialisme Français et ses responsabilités Africaines

EL MOUMEN

Le problème de la tutelle des mandats, posé par M. Gromynko à la réunion de l'O.N.U., ramène le problème colonial au premier plan de l'actualité mondiale. Le délégué soviétique a bien spécifié qu'il ne s'agissait plus de déclarations de principes, mais d'actes susceptibles d'acheminer les populations assujetties vers le self gouvernement et l'indépendance.

Cette déclaration a jeté l'alarme dans le clan des esclavagistes et l'on commence déjà à trouver des biais et à s'apitoyer sur le sort des populations qui, selon M. Pleven, « préféreraient le gîte frugal et étroit de la mère patrie à la froideur des palaces internationaux ».

Ce gîte est assurément trop étroit et trop frugal et les populations coloniales, particulièrement en Afrique du Nord, s'y tiennent mal à l'aise.

Essayons d'en délimiter les contours et de dresser le bilan en ce qui concerne le Maghreb : violences et massacres du peuple, arrestation de l'élite, déportation

et exil des chefs nationaux.

Et pourtant nos peuples payèrent un lourd tribut à la cause des Nations Unies. Ils furent un moment seuls, pendant que la métropole était sous le joug nazi, à porter haut les couleurs françaises.

Durant le régime de Vichy, malgré une effroyable misère, aucun trouble ne s'était produit.

La Libération du peuple français devait marquer notre libération. Les souffrances endurées pendant l'occupation et la part prise par les nôtres au combat devaient, pensions-nous, rendre le peuple de ce pays plus sensible à nos malheurs. Hélas! il faut enregistrer avec amertume que non seulement nos espoirs furent déçus, mais une brutalité sans pareille devait s'abattre sur nos peuples.

Pour briser toute velléité d'émancipation, on vit cette chose monstrueuse qu'on croyait à jamais condamnée : la réédition des brutalités nazies; des villages rasés par l'aviation, les tanks et

l'artillerie de marine. Les soudards de la légion étrangère farcie de nazis généralisèrent en le perfectionnant le système qui avait si bien réussi à Oradour en en Pologne. Et comme il fallait singer le bourreau de Belsen, pour pousser l'analogie, Achiary, sous-préfet de Guelma, innova le four à chaux ou des centaines de fusillés sans jugement furent calcinés. Ce disciple de Kramer vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

Ce n'est pas sans douleur que nous évoquons ces faits que toute personne peut contrôler. Mais nous voulons mettre le peuple français devant ses terrifiantes responsabilités. Voici un autre exemple, qui pour être moins violent n'en vise pas moins à la destruction du peuple Nord-Africain et illustre les méthodes du colonialisme français. Il est fourni par le dernier budget de l'Algérie :

— sur 7 milliards et demi pour l'exercice 46, 4 milliards 240 millions sont affectés au personnel de la répression;

— 20 millions pour la création de barrages destinés à combattre la sécheresse;

— 4 millions et demi pour la lutte contre la tuberculose et la syphilis qui causent de grands ravages dans les populations musulmanes des villes;

— 300.000 francs pour la protection maternelle et infantile;

— 100 millions pour la construction de gendarmeries;

— 15 millions seulement pour les constructions scolaires,

— alors qu'un million deux cent mille enfants musulmans ne fréquentent pas les écoles faute de locaux et de maîtres.

A ce tableau édifiant brossé par le député d'Oran, Camille Lavrrière, devant la Constituante, le 1^{er} janvier, le ministre de l'intérieur se contenta de déclarer « qu'il marquait une tendance nette aux réformes ».

Et la variété d'étiquette de nos « élus » n'est qu'un vulgaire camouflage de leur basse servilité et les déclarations qu'ils peuvent faire n'engageront à aucun prix notre peuple qui attend des

transformations radicales de l'appareil colonialiste que les délégués de l'O. N. U. ne manqueront pas d'ébranler sérieusement.

« Le respect intégral de la Charte est obligatoire et fondamental » a déclaré le délégué soviétique dont le gouvernement a toujours été à l'avant-garde de la lutte anti-colonialiste.

Nul doute qu'il sera suivi par le délégué américain dont le pays garde un cuisant souvenir de la tutelle étrangère et comme tel il se considère comme le porte-parole des peuples dépendants. Les soldats américains qui ont fait la guerre dans tous les coins du globe ont été accueillis partout en libérateurs. Partout ils ont vu, particulièrement en Afrique, des populations dont le niveau de vie est effroyablement bas. Le bluff de la « civilisation » des indigènes s'est dissipé.

Cette monstruosité que l'on appelle la colonisation et qui rapetisse l'homme et l'avilit doit prendre fin.

Des hommes d'église, des intellectuels, des journalistes, entreprennent la croisade de la libération de l'homme. Le regretté Président Roosevelt prit la tête de ce combat sacré pour lequel nazisme et colonialisme représentent la même monstruosité selon que l'on se place à une perspective européenne ou africaine.

Les représentants des « Deux Grands » seront suivis par ceux de la Chine, de l'Inde, des pays arabes, qui eux aussi continuent à souffrir de l'ingérence étrangère.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres encore ne manqueront pas de participer à l'édification d'une société plus humaine. Seule la délégation française reste cramponnée à un passé périmé et qui attire fâcheusement sur elle l'opinion mondiale.

Les envolées lyriques, du leader M.R. P., manquaient de cette charité chrétienne dont l'« Aube » entretient quotidiennement ses lecteurs.

Les partis ouvriers français ont un grand rôle à jouer en faveur de leurs camarades coloniaux, car le combat est le même.

Durant deux mois, les travailleurs noirs du Sénégal ont mené une série de grèves dont l'ampleur a dépassé tout ce qui avait jamais été vu jusqu'ici dans l'Afrique Noire « française ».

Les grévistes ont tenu bon, malgré toutes les tentatives de division et de marchandage du gouvernement français. Ils ont donné là un exemple non seulement à leurs frères noirs de l'Afrique Occidentale, mais même aux travailleurs de France.

L'« Empire » français prend eau de toutes parts. Le capitalisme français, décadent, rongé par une crise incurable, est ébranlé dans la plupart de ses colonies, même dans celles qu'il était d'usage de considérer comme les « vieilles colonies assimilées ».

Les travailleurs coloniaux pour leur libération, les travailleurs français pour leur émancipation de classe doivent conjuguer leurs coups pour achever cette charogne impérialiste qui s'obstine à survivre.

Union des travailleurs noirs et blancs du Sénégal!
Union des travailleurs français et coloniaux!
Vivent les grévistes du Sénégal!
LE COMITE DE REDACTION.

*Nous publions ci-dessous un article extrait de "La Vérité" qui donne
quelques informations sur le déroulement de la grève.*

LA GREVE DU SENEGAL

« La grande presse se garde d'éclairer ses lecteurs sur les luttes que mènent les travailleurs dans les colonies en vue de leur émancipation économique et politique. De telles informations sont inopportunes, même pour les journaux réformistes et stalinien qui semblent avoir à cœur de cacher au prolétariat de ce pays les fissures d'un système dont l'ébranlement ouvre de nouvelles perspectives révolutionnaires.

C'est ainsi qu'il a été fort peu question de la grève qui vient de s'achever au Sénégal. L'événement fut pourtant considérable, tant par son étendue et sa durée que par l'esprit de solidarité dont firent preuve les différentes catégories de travailleurs qui y ont pris part.

Le mouvement fut déclenché par les fonctionnaires indigènes des Transmissions, le 20 décembre, après la grève victorieuse des professeurs du lycée de Dakar. Le gouvernement ayant brandi la menace d'une réquisition, la grève s'étendit à tout le pays et à l'ensemble des travailleurs indigènes: fonctionnaires, ouvriers et employés des ports, de l'industrie et du commerce. Il ne fut plus question de réquisition. Les pourparlers que le Gouvernement dut entamer avec les fonctionnaires étaient sur le point d'aboutir lorsqu'ils furent rompus par leur décision de ne pas reprendre le service tant que leurs camarades des entreprises privées n'obtiendraient pas satisfaction.

Le geste est d'autant plus méritoire qu'en raison du coût de la vie et des traitements dérisoires qui leur sont alloués, les fonctionnaires indigènes crèvent littéralement de faim au Sénégal. Ils se sont vus dans l'obligation d'accepter, à emploi et à grade égaux, une augmentation ne dépassant pas la moitié de ce qui fut accordé aux fonctionnaires du cadre européen. Ainsi le salaire minimum mensuel s'établit maintenant au-

tour de 2.800 fr., alors que sur la base des prix officiels, il a été calculé qu'il faut à un travailleur 5.900 fr. par mois, à Dakar, pour lui permettre d'acheter les diverses denrées auxquelles lui donne droit sa carte d'alimentation.

Maintenir la grève dans ces conditions exigeait une énergie farouche. Personne ne parla de céder. Mais, en vérité, comment accepter qu'il y ait encore à Dakar, où la vie est si chère, des salaires mensuels de moins de 1.800 fr.? Tel était pourtant le cas des manœuvres.

Il est vrai que cette grève avait un objectif politique auquel visaient les travailleurs du Sénégal. Ils réclamaient l'égalité des droits. « Le Monde », lui, trouve naturel que le taux des salaires indigènes soit du tiers de celui attribué aux blancs; il s'indigne de leur prétention à la parité. Mais les travailleurs coloniaux en ont assez de cette inégalité de traitement, que le colonialisme a cru rendre invulnérable en l'érigeant en dogme. Beaucoup d'entre eux sont revenus de la guerre, bien décidés à mettre un terme à un état de choses qui a permis, jusqu'à présent, de les exploiter au delà de toute mesure. C'est là une nouveauté dont il convient de se féliciter. Les travailleurs sénégalais montrent la voie à suivre: ils ont instinctivement compris que d'une catégorie à l'autre, leurs intérêts sont solidaires et ont agi en conséquence. Le prolétariat de ce pays doit se montrer attentif à ces luttes que livrent les travailleurs coloniaux pour leur émancipation et leur donner tout son appui. Les intérêts sont communs. Ce n'est pas par hasard si, dans la grève qui vient de se dérouler au Sénégal, le « Consortium de Bordeaux » et telle savonnerie bien connue de Marseille qui ont farouchement résisté aux travailleurs sénégalais sont les mêmes qui, en France, refusent à leurs salariés les réajustements que rend nécessaires la hausse du coût de la vie. »

PROJETS CONSTITUTIONNELS pour les PAYS D'OUTRE-MER

UNION OU CHAÎNE?

par NGUYEN VAN

Devant l'ampleur des révoltes coloniales — Nord Afrique, Cameroun, Sénégal — et surtout devant la résistance opiniâtre du peuple indochinois au retour des oppresseurs, on a cru de bon ton, en haut lieu, de « définir » la politique gouvernementale à l'égard des pays coloniaux. Depuis la conférence de Brazzaville et la déclaration du 24 mars 1945 concernant l'Indochine, de nouvelles propositions sont ainsi formulées.

La commission d'outre-mer a adopté un texte, que son président vient de faire approuver par la Commission de la Constitution. Ce « texte », a dit M. Monnerville, membre de ladite commission, marque une étape décisive dans les rapports de la France avec ses territoires d'outre-mer. En raison du large libéralisme dont il est empreint et de tout ce qu'il reflète des grandes traditions humaines de la France, sa ratification par l'Assemblée aura parmi les peuples vivant sous l'égide française de grandes et heureuses répercussions psychologiques. On a proclamé comme postulat de base, que « la France formerait avec les pays et les territoires d'outre-mer une union librement consentie dont tous les membres jouissent de tous les droits et libertés essentiels de la personne humaine ». Autour de ce principe, on a « défini sans équivoque le statut des libertés qui en découleront et qui accorderont sans restriction à tout membre de l'Union la qualité de citoyen jouissant de l'intégrité des droits qui y est attachée ».

On prend bonne note d'un tel postulat qui, comme la plupart des postulats, est farci d'excellentes intentions. Mais il convient de ne pas trop se leurrer sur « les heureuses répercussions psychologiques » à l'égard des peuples d'outre-mer. Ceux-ci en ont entendu d'autres : chaque proconsul, chaque gouverneur général, dès qu'il prend ses fonctions dans une colonie, a prononcé des laïus de ce genre. Ayant été déçus et dupés à chaque fois, ces peuples réservent leur jugement; ils ne se prononceront que devant

les faits, en quoi on ne saurait leur donner tort.

Nous les suivrons volontiers dans cette voie, et nous attendons le gouvernement à l'action. Mais d'ores et déjà, on peut supputer dans quel sens s'orientera cette action, en étudiant les principes que la commission d'outre-mer a adoptés, à la suite du postulat de base.

Or, que disent-ils ces principes?

1° Après leur adhésion à l'Union Française, tous les pays et territoires d'outre-mer ont le droit de se faire représenter à l'Assemblée Nationale; on accordera des possibilités pour ces pays et Etats associés de participer à cette représentation.

2° Dans les pays représentés à l'Assemblée Nationale s'institueront des Assemblées locales délibératives possédant un pouvoir *délégué* par l'Assemblée Nationale et élus au suffrage universel.

3° Des lois organiques fixeront par pays ou territoire l'étendue du pouvoir législatif délégué, le statut politique et le régime économique.

D'après le premier principe, les pays d'outre-mer seront représentés à la Chambre des Députés et à la Seconde Chambre (s'il y en a une deuxième), ils participeront, le cas échéant, à l'élection présidentielle. Mais combien de représentants auront-ils? Quelle sera la proportion de ceux-ci? Il est facile de deviner qu'ils ne seront pas en majorité (quoique, dans une Union à l'état pur, les populations d'outre-mer étant les plus nombreuses, leurs représentants devraient être le plus grand nombre). La prédominance sera métropolitaine (1), dans la proportion des 4/5^e du nombre total des élus; et les pays d'outre-mer auront environ 1/5^e de ce total. On ne voit pas très bien comment la minorité d'outre-mer dans ces conditions, pourra défendre efficacement les intérêts des colonies en général (à plus forte raison d'une colonie en particulier), ceci à supposer que tous les députés d'outre-mer soient du même côté, ce qui n'est pas toujours

le cas : on sait comment les consciences des députés sont élastiques, devant les appâts pécuniaires ou matériels. La Métropole aura très souvent le dernier mot.

Selon M. P.-E. Viard, qui reflète fidèlement, dans les grandes lignes, la Commission d'outre-mer, cette primauté de la Métropole sera compensée par l'organisation d'Assemblées locales, possédant des pouvoirs de décision sous le contrôle politique du Parlement Métropolitain et du Contrôle Législatif du Conseil d'Etat.

De ces Assemblées sortira, pour chacune des colonies, un gouvernement local qui assumera la direction administrative des affaires du pays. Selon les termes même de M. Viard, l'Assemblée locale et le Directoire local constitueront « la transposition, sur le plan du pays d'outre-mer, d'un Parlement et d'un Gouvernement *miniatures* dont l'activité serait enserrée dans les liens de la souveraineté nationale exprimée par la loi ».

On voit ainsi nettement l'esprit qui définit les prérogatives de ces institutions coloniales : on fait en sorte que celles-ci ne constituent que l'image réduite des institutions métropolitaines à l'échelle *provinciale*, car il s'agit bien de « provinces » par rapport à la France et non pas d'Etats par rapport à un autre Etat.

Mais, même sous ce format réduit, cette image reflète-t-elle les prérogatives des institutions métropolitaines ? Il semble bien que non, puisque d'après les 2^e et 3^e principes, les Assemblées locales — bien qu'élues au suffrage universel — ne possèdent pas un pouvoir total (dans le cadre local) mais seulement un pouvoir limité, délégué par l'Assemblée Nationale, pouvoir dont l'étendue sera fixée par des lois organiques votées par le parlement métropolitain.

On ne voit pas très bien comment une Assemblée locale, élue au suffrage universel, c'est-à-dire censée représenter la volonté de tout un peuple puisse admettre que ses pouvoirs soient limités, réduits par une autre Assemblée, dont les vues et les intérêts ne concordent pas toujours avec les siens propres. De toutes façons, le Parlement du pays d'outre-mer n'est qu'un pseudo-parlement, d'un côté rapetissé à l'échelle provinciale, et de l'autre au pouvoir entamé, parcellaire, ne traduisant que fort incomplètement les aspirations nationales du pays d'outre-mer.

Dans le même ordre d'idées, on a stipulé, d'une façon plus nette encore, que toutes les décisions d'ordre national ou international seront du ressort de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée nationale seule. Donc aucun pays d'outre-mer n'aura d'initiatives propres, tant

soit peu élevées, qui touchent à l'existence nationale ou aux relations avec les autres pays du monde. Une fois de plus, on ne peut tenir pour sûr que les vues du « Parlement d'Empire » soient toujours conformes aux intérêts de chaque colonie. En tout cas, il n'y aura, pour aucun pays d'outre-mer, de possibilités d'autonomie véritable, puisque ce n'est pas lui qui décidera en dernier ressort dans les affaires importantes.

Par ailleurs, la commission va doter chaque territoire ou chaque groupe de territoires d'outre-mer, non plus d'un gouverneur général (ce titre tombe trop en discrédit), mais d'un « ministre-résident » dont les attributions sont nettement définies. Ce ministre-résident sera tout autre qu'un gouverneur général. A la différence de ce dernier, qui est un haut fonctionnaire dépendant du Ministère de l'Intérieur ou de celui des colonies, et qui administre directement le pays, le ministre-résident sera un homme politique qui fera partie du Conseil des Ministres français pour y apporter la voix d'outre-mer. Il remplira la charge du Président de la République sur le plan local : il nommera les hauts fonctionnaires administrateurs dans le cas des pays coloniaux « peu évolués » ; dans les autres cas, il nommera le président du Conseil local. On voit clairement que celui-ci ne sera pas choisi par l'Assemblée locale, mais *nommé*, dans tous les cas, par le ministre-résident. Voilà une façon bien singulière de concevoir la démocratie sur le plan d'outre-mer : le chef du gouvernement local reflètera, non pas la composition de l'Assemblée locale, c'est-à-dire la volonté populaire de la colonie à un moment déterminé, mais seulement la politique du ministre-résident qui possède, sur ce chapitre, un pouvoir discrétionnaire.

Ce ministre-résident (dans le cas des pays évolués) laissera au gouvernement local le soin de gérer l'administration intérieure, les finances, la basse police (gendarmerie), les travaux publics, l'hygiène, les transports, la production (dans ces affaires, il ne jouera que le rôle d'un « conseiller »). Mais il assumera la direction des services dits rattachés, c'est-à-dire des « services de souveraineté » : armée, marine, justice, instruction publique, haute-police (sûreté générale), état-civil, établissements d'émission et du Trésor. En plus il assumera la responsabilité du « maintien de l'ordre » et de la « défense du territoire » (sans compter la représentation à l'étranger).

Rien que tout cela ! On voit que les moyens de pression et de coercition ne manquent pas au ministre-résident : il aura la bourse et la trique, les deux ar-

mes décisives pour faire valoir sa volonté.

Les pouvoirs de ce ministre-résident, d'ailleurs, ressemblent étrangement à ceux d'un résident supérieur gouvernant un pays de protectorat. Celui-ci n'assume, en principe, que la responsabilité des services de souveraineté et se contente de « conseiller » le gouvernement local sur les autres chapitres de l'administration. Qu'il s'agisse du traité de 1884, faisant de la France la protectrice de l'Annam, ou des autres traités de protectorat, on trouve, à quelques nuances près, les mêmes dispositions concernant les pouvoirs du chef français, auprès du Directoire local. Et l'on connaît trop la politique réelle pratiquée dans ces pays de protectorat, politique d'oppression hypocritement voilée par l'existence « autonome » d'un pouvoir indigène (monarque, prince, etc...) pour qu'on ait la moindre illusion sur le rôle véritable d'un tel personnage.

Quelles sont maintenant les transpositions pratiques sur un territoire déterminé, de ces projets gouvernementaux? On se souvient du discours où l'Amiral d'Argenlieu, Haut-Commissaire en Indochine, a parlé avec lyrisme du statut du Cambodge, comme du *nec plus ultra* d'un régime libéral appliqué aux pays d'outre-mer. Or, que dit ce statut?

« Les résidents français ont disparu et les pouvoirs sont désormais confiés aux seuls « chamaikhets » Khmers qui prennent en mains tous les services administratifs. Les provinces sont groupées par *grandes régions* et c'est seulement à cet échelon que se trouvent les administrateurs français, non pour diriger, mais pour « conseiller » les chefs de circonscription. La même conception a été appliquée pour le fonctionnement des services techniques. Les services locaux transférés à l'administration cambodgienne, seront désormais dirigés par des fonctionnaires khmers, assistés de conseillers et d'adjoints français, ou bien par des fonctionnaires français placés sous l'autorité des chefs cambodgiens.

« Les anciens *services généraux* continueront en revanche à être gérés par l'administration fédérale. »

Ainsi les provinces sont groupées par « grandes régions » (combien de provinces constituent une grande région?); et les administrateurs français subsisteront seulement à cet échelon. On fera l'économie de quelques résidents provinciaux, mais le principe demeure: il y aura des administrateurs français dans le pays. En théorie, ils seront seulement les « conseillers » des chefs de circonscription, mais on sait trop bien ce que conseiller veut dire. Les mêmes réserves

sont valables à l'égard des services techniques, et ce ne sera pas le fait que quelques petits fonctionnaires français sont placés sous l'autorité des chefs cambodgiens qui donnera le change et rétablira l'équilibre.

D'autre part les anciens services généraux (autrement dit de souveraineté) continueront à être gérés par l'administration fédérale (sous la direction omnipotente du ministre-résident).

Il n'y aura donc, en fait, rien de changé, à part quelques petites modifications d'étendue, et quelques changements vocables.

La suite de ce statut nous donne :

« Sur le plan supérieur, les ministres cambodgiens auront des « conseillers » français pour chacune des grandes branches de l'activité économique et politique. Enfin, le commissaire de la République est le « conseiller » personnel du roi du Cambodge. Il a en outre des attributions purement françaises, il représente la France, prend des décisions concernant exclusivement les Français et les Indochinois des autres pays de la Fédération. Le commissaire de la République est donc en somme le chef des services français dans le pays. Il s'agit en l'occurrence d'un véritable conseiller et non plus d'un protecteur ». Un conseiller qui pourra contrairement son obligé à exécuter ses conseils, par des moyens de coercition puissants et appropriés.

On voit donc que, ni en théorie ni en pratique, les projets constitutionnels concernant les pays d'outre-mer ne marquent ce vrai libéralisme que ces pays attendaient de la France libérée. Par des subtilités juridiques, laissant un champ large aux manœuvres ultérieures, les trusts cherchent simplement à retirer d'une main ce qu'ils *font semblant* de donner de l'autre. Les peuples coloniaux sont déjà trop édifiés sur cette mentalité pour ne pas se mettre en garde contre une nouvelle duperie. A aucun prix ils ne se laisseront enfermer dans cette « Union », laquelle n'est en réalité qu'un amas de chaînes, dorées et agréables à l'œil, mais qui n'en seront pas moins lourdes à porter.

Quant au peuple indochinois, son attitude est définitivement fixée. Il luttera jusqu'au bout pour réaliser une liberté entière, une véritable liberté. Et c'est seulement après qu'il unira son destin à celui de la France — en même temps qu'à celui de la grande famille humaine — par un traité librement consenti, et sur la base d'une stricte égalité.

NGUYEN VAN.

INCONSCIENCE OU MACHIAVELISME?

Monsieur Monnerville à l'O.N.U.

Extrait du « Phare Colonial », fév. 46.

L'O. N. U. est réunie à Londres. Une assemblée d'hommes de bonne volonté, animés d'un espoir plus ou moins grand devant cette Assemblée, devant et au milieu de ces hommes vers lesquels sont tournés les yeux de millions d'êtres qui croient encore à un meilleur avenir de l'Humanité, que la France de la Libération a appliqué le plus grand camouflet aux peuples coloniaux placés sous son contrôle.

Jamais, la volonté d'assujettir les populations coloniales n'a été plus marquante en France; jamais autant d'exactions n'ont été commises; jamais on n'a été autant tenté de croire que la violence est l'apanage des faibles...

Après les massacres de Sétif, après les événements de Syrie et du Liban, après la scandaleuse conduite envers les prisonniers coloniaux, après les tristes épisodes de Fréjus où l'autorité a perdu toute grandeur, après cet autre scandale que constitue le paiement de la solde de captivité de ces prisonniers coloniaux, — scandale qui s'apparente singulièrement à l'escroquerie, — après enfin cette poussée de racisme dont nous sommes victimes depuis l'occupation allemande, et qui est de nouveau alimentée par ces braves alliés anglo-saxons qui, à défaut de culture et d'esprit, distribuent à foison chocolat, cigarettes et gum (toutes ces douceurs étant en soi arguments persuasifs, n'est-ce pas?), il nous était permis de croire que la mesure était comble. Il nous faut, de surcroît, assister aujourd'hui à la « production » de M. Monnerville à l'Organisation des Nations Unies.

Après M. Diagne à la S. D. N., M. Monnerville à l'O. N. U. L'Histoire se répète. Est-ce de l'inconscience ou du machiavélisme? Je ne connais pas M. Monnerville. Il me suffit de savoir qu'il est député colonial, et qu'il ne sort pas grandi de ce rôle de bouc émissaire. Car enfin, la France de la Libération aurait pu trouver un autre porte-parole à l'O. N. U. que l'élu de cette malheureuse Guyane qui n'a jamais été aurement désignée dans la presse et les écrits français que sous le triste vocable de

« terre du bagne », et dont la III^e République avait cru devoir faire le dépotoir de ses déchets humains.

M. Monnerville est un symbole, mais un malheureux symbole.

Que des hommes inconscients aient pu faire de ce symbole le rapporteur de la thèse française à la Commission de tutelle, tant pis pour eux. Mais il est du devoir des Coloniaux de dire bien haut aux délégués des Nations à l'O. N. U. : « M. Monnerville ne représente parmi vous que les intérêts de ceux qui vous l'ont envoyé ». Inconscience ou machiavélisme? Les choses nous apparaissent comme si on avait voulu dire aux hommes de l'O. N. U. : « Vous avez connu M. Diagne à la S. D. N. Voyez le progrès réalisé entre les deux guerres : Celui-ci est beaucoup plus beau, parle beaucoup mieux, récite mieux ses leçons... Il s'est vraiment rapproché de nous... Alors, on le garde? »

C'est grotesque, c'est un affront fait aux coloniaux, c'est un affront fait à la France.

M. Monnerville est une victime. Ce n'est pas de sa faute s'il est le produit vivant, l'illustration par excellence du colonialisme de la III^e République qui s'est bornée à fabriquer quelques prototypes pour exhibitions internationales, prototypes qui servaient à masquer en même temps l'exploitation par les trusts d'une masse maintenue dans l'ignorance et la servitude.

Nous ne sachions pas que M. Monnerville ait élevé la voix pendant les bombardements de Sétif, pour défendre les Indochinois maltraités dans certains camps en France, pour flétrir les agissements envers les Africains à Fréjus. Alors, que représente-t-il, M. Monnerville?

Je suis persuadé que M. Monnerville ne représente aucunement l'Empire, encore moins la vraie France, la France de la Résistance, la France réelle qui a réalisé dans le malheur que la liberté est universelle, et qui veut rompre avec les méthodes colonialistes du passé.

M. Monnerville à l'O. N. U.? Un suprême outrage aux coloniaux certes, mais une preuve de plus que la Libération a été trahie.

A. NAGAU.

AU PILORI

.....

UN REPRÉSENTANT DE LA "GRANDEUR" FRANÇAISE AU MAROC...

LE GÉNÉRAL SUFFREN

par D. TASSIN

Si l'on veut avoir une idée de ce que peut être le semblant d'administration française dans notre protectorat du Maroc, il nous suffit de citer l'exemple d'un chef de région, pour situer exactement le cadre de cette omnipotence dont se plaignent, ou du moins se sont plaints à juste titre, les Marocains, car à présent, leurs intentions sont d'un tout autre ordre. Et nous nous plaisons à choisir comme exemple le chef de la région de Fès, le général Suffren.

Issu d'une famille dont nous ignorons les conditions et dont le moins qu'on en puisse dire est que si elles ressemblaient à celles qui se reflètent en notre général, étaient des plus basses. Elevé dans une ambiance totalement corrompue, éduqué par des sadiques à n'en point douter, enclin à une luxure tenant de l'hystérie, illustre détenteur des secrets les plus profonds de l'homosexualisme, sans foi ni Dieu, le général Suffren a atteint le summum de la perversion. Ses grandes vertus que nous venons de citer sont connues de tous les membres du gouvernement, et pourtant, indécemment, on n'a pas hésité à en faire notre représentant dans la ville intellectuelle, artistique, scientifique et religieuse du Maroc. Pour nous, il est douloureux, non seulement de constater que cette nomination est des plus insensées, mais encore, d'être obligés d'admettre ce général comme étant notre compatriote.

Eh bien! cet homme a un pouvoir

absolu sur la région Fessie. Normalement, il devait assumer un rôle strictement militaire, puisqu'il est responsable de l'ordre dans sa région. Il est le commandant en chef de toutes les troupes stationnées sur son territoire. Mais puisque le bureau des renseignements politiques, composé strictement aussi de militaires, relève de lui directement, il peut se prononcer sur des cas individuels ou collectifs dans le domaine politique et par là même faire un acte administratif. En fait, le général cumule toutes les fonctions. Il est aussi bien commandant en chef des troupes, que chef des services municipaux; aussi bien préfet de police que juge de tribunal (1). Il fait lui-même un acte ayant force exécutoire, le fait faire exécuter lui-même, après son propre jugement. Il concentre donc en lui le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Si notre général possédait d'éminentes qualités, et se trouvait animé d'un esprit d'équité et de serviabilité, nous pourrions à la rigueur lui pardonner son césarisme, car les fins auraient justifié les moyens. Mais seul l'amour du mal guide cette âme satanique. Ses activités à Fès ont définitivement compromis le prestige et l'honneur de la France aux yeux des Marocains et aux yeux des consuls représentant les nations étrangères. Il ne s'est pas passé un seul jour où il n'ait pas commis une mauvaise action envers un Marocain, pour mieux nous faire haïr? Le général use de ses pleins pouvoirs reconnus et octroyés complice-

ment par la D.A.P. et le résident général, pour satisfaire ses caprices, ceux de « ses petits Amyntas » ou des musiciennes juives (2).

Bien plus, lors des événements du 29 janvier 1944, par lesquels nous avons définitivement perdu le Maroc, Suffren a assumé une responsabilité écrasante devant l'histoire dans une sauvage répression de la ville sainte, répression indicible, dont seuls, à notre avis de Français, pouvaient être capables les bourreaux de Buchenwald.

On avait assisté à des fusillades de femmes, à des viols, à des assassinats, à des rapines orchestrées, à des tortures corporelles, à des rafles de « beaux gosses », à des emprisonnements d'enfants, et tout cela contre toutes les lois, toutes les religions, toute morale, toute raison; et tout cela ordonné et exécuté en présence même du cynique Suffren. Voyait-il un jeune au physique charmant, il ordonnait son emprisonnement par lettre de cachet, puis lui dépêchait un de ses proxénètes pour lui prononcer le honteux marché. Lui parlait-on d'un fils de noble famille dont les joues sentaient la rose, notre chef de région se faisait inviter *manu militari* par son père, le gratifiait en sa présence et le lendemain un coursier docile lui notifiait le chemin de son nouveau destin (3). Pas un Marocain n'ignore que tous les soirs au son des violons, saturé des vins les plus fins et les plus renommés, vêtu simplement de la toge qu'il portait lors de sa malheureuse venue au monde, le général se roule sur les tapis de son palais avec son « bien aimé de la nuit », ordonne de danser à tout son séraïl de chaouchs et de convives habituels, et consume ses nuits en une orgie impossible à croire et pourtant bien vraie.

Telle est l'espèce d'administration que nous rencontrons au Maroc; d'ailleurs de notre rôle de protecteurs, d'assistants, nous avons fait un honteux emploi

de colonisateurs, d'exploiteurs, de suceurs de sang. Nous devons, au Maroc, jouer le rôle d'un tuteur vis-à-vis d'un mineur, pour sauvegarder ses biens, les faire fructifier et l'aider à arriver vite à la majorité. Nous avons en fait dilapidé ses biens, réduit à un état d'esclavage insupportable et nous devons répondre de nos forfaits. Le Maroc a attiré notre attention plus d'une fois sur ses maux et cela depuis 1930. Il a plus d'une fois présenté des plans tout conçus auxquels nous avons répondu par le mépris appuyé de la force. Alors le 11 janvier 1944, devant notre viol de nos obligations émanant du pacte du protectorat, véritable contrat synallagmatique, les Marocains dénouèrent expressément le dit pacte. Juridiquement il n'y a plus de liens entre nous et il faudra attendre la décision de l'O. N. U. dans ce problème. Politiquement, les Marocains nous ont depuis longtemps prouvé qu'il n'y avait aucune affinité entre nous.

Daniel TASSIN.

(1) Aucun arrêté municipal ne se fait sans son assentiment. Aucun acte de police sans son ordre. Il prononce en cette matière lui-même les sanctions pénales contre les commerçants par exemple, et pour mieux se divertir il désigne au pacha le sens de tel ou tel jugement. Cet arbitraire n'a été que trop évident lors des jugements expéditifs des Fassis arrêtés injustement en masse pendant les événements de janvier 1944.

(2) On cite l'exemple de ses entremetteurs qui un jour l'ont pressenti de faire mettre une personne en prison, parce que cette dernière lui avait refusé la vente d'un objet; le général acquiesça.

(3) Les exemples foisonnent en la matière. Il nous suffit de citer le cas de Siem Robnichi, fils d'un haut commerçant de la Kettamire, qui a eu l'odieux honneur d'ouvrir la liste officielle, la clandestine datant bien d'avant.

LES ANTILLES BOUGENT...

Cet article est extrait de La Vérité, organe de la section française de la IV^e Internationale.

Une crise profonde secoue actuelle-

ment les Antilles françaises, et la récente décision du Gouvernement d'aligner le franc de ces pays sur la monnaie de la Métropole n'est pas faite pour l'atténuer. Il faut plutôt s'atten-

dre à ce que les luttes populaires qui s'y sont déroulées récemment se multiplient et s'amplifient.

Depuis l'armistice, en effet, toutes les marchandises importées dans ces îles sont de provenance américaine et il s'en faut de beaucoup que la vie y ait augmenté dans les mêmes proportions qu'en France. Or, ces pays dépendent presque entièrement de l'extérieur pour leur consommation, tant en objets manufacturés qu'en produits alimentaires: cela veut dire que l'alignement de leur monnaie sur celle de la Métropole y multipliera instantanément les prix par 2,40.

Au député antillais, qui lui en fit la remarque à la Constituante, Soustelle répondit par une argumentation qui met parfaitement en lumière le mécanisme spoliateur de la colonisation. Selon lui, si l'ancienne parité de 49 fr. 60 pour un dollar était maintenue aux Antilles, la France se verrait obligée d'y acheter le sucre au nouveau taux du dollar, soit deux fois et demie plus cher. Autrement dit, l'alignement sur le franc Plevén, que ne justifie nullement la situation économique de ces colonies, permet du moins aux gros importateurs de la Métropole d'acheter leurs denrées avec des francs dévalués.

Mais un ministre des Colonies se garde bien d'être aussi cynique. Voilà pourquoi Soustelle crut bon d'ajouter que la France, ayant acheté jusqu'à présent le sucre des Antilles au prix taxé de la Métropole, soit le double du prix mondial, leur avait fait un véritable cadeau. Il se garda bien d'indiquer, cependant, que les hauts prix de revient du sucre des Antilles étaient une conséquence de l'étroit asservissement de leur économie à celle de la Métropole. En effet, malgré l'apparence d'un régime politique libéral résultant de leur quasi assimilation à des départements français, les Antilles et plus généralement ce que l'on convient d'appeler les « vieilles colonies » sont soumises par l'impérialisme à l'exploitation la plus stupide et la plus avide que l'on puisse imaginer. Les exigences du vieux système du Pacte Colonial qui permet à l'impérialisme de se réserver comme débouchés les territoires coloniaux, de diriger leur production, de l'accaparer et enfin de s'opposer à leur industrialisation, perpétuent aux Antilles une économie archaïque et déséquilibrée; seuls s'en accommodent une minorité d'usiniérs et de planteurs créoles ou métropolitains à mentalité d'esclavagiste et deux douzaines d'exportateurs français.

C'est ainsi que la production de la

Guadeloupe et de la Martinique, que contrôle strictement la minorité des capitalistes qui y règne, se limite à la culture de la canne à sucre à laquelle s'ajoute, depuis quelques années, celle de la banane, au détriment des besoins les plus faciles à satisfaire de leurs populations. Toute autre entreprise y est économiquement impossible sur la base du régime actuel. L'écoulement du sucre et du rhum sur le marché français, à des taux parfois supérieurs aux prix mondiaux, n'est du reste assuré que par un système de contingentement à l'exportation dont la plus grande part est réservée aux gros usiniérs tandis que cette réglementation a ruiné les petits producteurs.

Quant au capital français, il dispose de ces territoires comme de chasses gardées en les intégrant dans la zone de son tarif douanier et les nécessités de leur économie. Comme si le sort de l'industrie métropolitaine dépendait de la consommation des 500.000 habitants de la Martinique et de la Guadeloupe! En fait, malgré les barrières du tarif dont on les a gratifiées, ces colonies s'approvisionnent largement dans les pays voisins. C'est le prolétariat antillais, en définitive, qui fait les frais de cette stupide réglementation qui augmente le coût de la vie et entrave le développement économique de ces îles.

Les travailleurs antillais commencent à prendre conscience de ces réalités. Les illusions sur le caractère « privilégié » de leur statut politique les avaient jusqu'à présent maintenus à l'écart de la lutte contre l'impérialisme. Ils se rendent compte aujourd'hui que ce dernier opprime et exploite sous les formes les plus diverses, y compris celle de l'apparente égalité de droits. A la Guadeloupe et à la Martinique auxquelles on peut ajouter la Guyane, l'agitation politique qui, autrefois, ne dépassait pas le cadre d'une lutte de cliques et de personnalités pendant les périodes électorales, se prolonge aujourd'hui bien au delà de celles-ci et les luttes tendent à se cristalliser autour de partis et de programmes sociaux. Le communisme, dont aucun candidat n'osait se réclamer il y a dix ans, vient d'y enregistrer un formidable succès à l'occasion des récentes élections. Le fait est d'autant plus significatif que le stalinisme n'utilise pas, dans ces pays, la même phraséologie qu'en Europe; l'accent est mis sur la lutte de classes et la nécessité d'exproprier les usiniérs. Nous examinerons dans un prochain article les raisons sociales et politiques de cette poussée.

A PROPOS DU PROCÈS DE L'ARMÉE NATIONALE HINDOUE

Nous publions ci-dessous un article extrait du « Socialist Appeal », organe de la section anglaise de la IV^e Internationale qui prend position sur le procès intenté à des soldats hindous qui suivirent Shandra Boose.

En ce qui nous concerne, notre position est la suivante: Quels que soient les moyens employés par un mouvement nationaliste quelconque, les responsables en sont comptables devant leur propre peuple et devant le mouvement révolutionnaire mondial. Nous repoussons absolument la « Justice » des oppresseurs impérialistes. Quelles que soient les réserves ou les critiques que nous puissions formuler envers telle ou telle stratégie révolutionnaire, nous sommes AVEC Shandra Boose, AVEC Rachid Ali, AVEC le Grand Mufti, AVEC Boughiba, AVEC Soekarno, contre les impérialismes anglais, hollandais, français, et nous leur dénonçons tout droit à les juger au nom de la « Mère Patrie ». Si ces leaders ont des comptes à rendre, c'est leur peuple et leur peuple seul qui en est juge. Et lorsque l'un d'entre nous les critiquera, ce sera dans le cadre de la lutte pour l'indépendance et non sur le plan d'un quelconque partage des responsabilités entre eux et les maîtres impérialistes.

LE COMITE DE REDACTION.

Libérez les prisonniers de l'Indian National Army!

par Ajit ROY

1 La libération des 3 officiers de l'Armée Nationale Hindoue par le vice-roi après qu'ils ont été condamnés à la peine de déportation à vie par une cour martiale pour trahison, représente une grande victoire pour le peuple Hindou dans sa lutte pour assurer la libération de tous les prisonniers de l'Armée Nationale Hindoue. Mais cette lutte n'est pas encore terminée. En dehors de ces trois qui ont été jugés, il y a des centaines d'autres qui attendent leur jugement.

Dans de nombreuses prisons et camps de concentrations éparpillés à travers toute l'Inde, on estime qu'il y a encore des milliers dont le sort fait l'objet des débats des autorités. Plusieurs de ces prisonniers sont sujets à des traitements brutaux. Parmi les officiers détenus dans le « Fort Rouge (Red Fort) » à Delhi qui possède une chambre de torture bien équipée, il est à croire que quelques-uns se sont suicidés tandis qu'au moins un a été transféré dans un hôpital psychiatrique.

Protestation en masse contre le procès de l'Armée Nationale Hindoue

Ici, en Angleterre, il nous a été donné très peu d'information concernant le procès des officiers de l'Armée Nationale Hindoue. Mais par des grèves et des démonstrations en masse qui ont eu lieu aux Indes, il est devenu clair que ce procès avait eu une répercussion immense sur le peuple Hindou.

Selon le plus récent rapport reçu de nos camarades Hindous du Parti bolchévique léniniste de l'Inde, section Hindoue de la IV^e Internationale:

« Une vague d'indignation et de protestation en masse occasionnée par le procès par l'impérialisme britannique des hommes de l'Armée Nationale Hindoue de Subhas Chandra Bose a déferlé sur toute l'Inde durant le mois dernier.

Des meetings et des démonstrations monstres qui, fréquemment, finissent par des bagarres avec la police ont agité le pays d'un bout à l'autre. Et avant les événements de Calcutta, des fusillades et des charges à la baïonnette ont déjà eu lieu à Madura, Lahore, Delhi, Lucknow et Amritsar. Même l'armée hindoue et les forces aériennes de l'impérialisme britannique étaient touchées. Les officiers et les hommes de troupes ne se contentaient pas simplement d'envoyer des contributions aux fonds d'entraide de l'Armée Nationale Hindoue partout dans le pays, mais se montraient en masse même sur les lieux des meetings pour présenter ces contributions.

Le sentiment du peuple est si fort sur cette question que, non seulement les leaders du Congrès Hindou, mais même les traîtres leaders stalinistes ont été forcés de déclencher une campagne pour leur libération. »

Comme nos camarades Hindous le disent :

« Ces agents de l'impérialisme aux Indes (Stalinistes hindous) qui jusqu'à maintenant ont dénoncé les hommes de l'Armée Nationale Hindoue comme des agents de la 5^e colonne et des fascistes, se rendirent soudainement compte de leurs vertus patriotiques et commencè-

rent la campagne pour leur libération. La pression des masses les a aiguillonnés dans un changement pénible et à moitié forcé.

Les Troskystes hindous à l'avant-garde

Nos camarades hindous sont en train de jouer leur rôle dans la lutte. Pendant la manifestation à Calcutta, ils étaient sur le lieu au moment où tous les « leaders » s'étaient enfuis. Ils s'adressaient aux étudiants, accroupis sur les routes, félicitant leur courage, condamnant la trahison des corrupteurs du Congrès et les exhortant à maintenir leur position et à renforcer leur force jusqu'à ce que la police impérialiste fût forcée de les laisser passer. Nos camarades les pressent de faire appel aux travailleurs pour soutenir leur demande. Ils font appel pour l'organisation d'une action disciplinée et coordonnée à travers les comités de travailleurs et d'étudiants pour des manifestations et des meetings en commun.

Ainsi ils démontraient que les Troskystes détiennent le commandement non seulement théorique, mais encore effectif du mouvement antiimpérialiste.

Le dessous de l'Armée Nationale Hindoue

L'A. N. H. était organisée par feu M. Subhas Bose, ex-président du Congrès qui a passé la plus grande partie de sa vie dans les prisons britannique, à cause de son opposition à la domination britannique aux Indes. Au début de la guerre, Bose s'enfuit et fila en Birmanie occupée par les Japonais. Là, en collaboration avec les autorités japonaises, il fonda le « gouvernement de l'Inde Libre » et organisa l'Armée Nationale Hindoue, destinée à servir de tête de flèche pour une attaque contre l'oppression anglaise aux Indes.

L'A. N. H. qui à un moment comprenait quelque 150.000 hommes et femmes, était recrutée principalement sur la base du volontariat parmi les prisonniers de guerre hindous tombés entre les mains des Japonais ainsi que parmi les résidents hindous dans le Sud-Est Asiatique.

Dans ses discours et dans sa propagande, Bose assimilait la lutte du peuple hindou contre l'impérialisme britannique à la cause des puissances de l'axe. Bien qu'il dénonçât à raison l'argument des Britanniques qui prétendaient faire une guerre pour la Démocratie, Bose ne sut pas dénoncer la prétention aussi hypocrite des capitalistes japonais de faire une guerre dans l'intérêt de « tous les Asiatiques ». Il ne sut pas distinguer que la lutte du peuple Hindou contre l'impérialisme britannique ne pouvait être séparée de celle du peuple chinois

contre l'impérialisme japonais, et de lutte de classe laborieuse britannique et japonaise contre leurs maîtres capitalistes. Ainsi, se rangeant lui-même au côté des puissances de l'axe, quelles que fussent ses raisons, il agissait en réalité, comme l'agent d'une section d'opresseurs contre l'autre.

Pour la classe laborieuse britannique, les faits concernant l'A. N. H. jette une lumière révélatrice sur la terrible haine que le gouvernement-impérialiste britannique a engendrée parmi le peuple Hindou. Pouvait-il y avoir d'autre accusation plus sévère contre le gouvernement britannique aux Indes que le fait que quelques 150.000 hommes et femmes, la plupart soldats de l'armée britanniques, s'engagèrent dans l'A. N. H.? La grande majorité de ces hommes rejoignait l'A.N. H. avec l'espoir de porter un coup pour l'indépendance de l'Inde. Aux yeux des masses hindoues, cette armée vint symboliser leur vieille lutte pour l'indépendance nationale. C'est ainsi que presque toute la nation hindoue est profondément émue par le procès de ces hommes accusés de trahison par les Britanniques.

Aux yeux des masses hindoues, les pires traîtres et les pires quisling qui se sont toujours trouvés du côté de l'impérialisme britannique contre leur propre peuple sont les princes hindous, les autorités hindoues, les seigneurs de la terre, les grands capitalistes et les staliniens qui collaboraient avec l'impérialisme britannique pour réprimer le mouvement des masses de 1942.

Mais les hommes de l'A. N. H. sont jugés non pour avoir trahi l'Inde mais pour avoir trahi des oppresseurs impérialistes britanniques aux Indes.

Comme nos camarades hindous le déclarent :

L'A. N. H. est jugée pour avoir fait guerre contre le roi, c'est-à-dire l'impérialisme britannique. Cette attaque contre l'A. N. H. est une infraction à notre droit naturel, c'est-à-dire le droit du peuple oppressé de se soulever contre ses oppresseurs. C'est pourquoi un mouvement populaire est concentré autour de la défense de l'A. N. H.

C'est le devoir de tous les travailleurs conscients de leur classe en Angleterre d'exprimer leur solidarité avec le peuple Hindou dans sa lutte pour la libération des prisonniers de l'A. N. H. Si le gouvernement travailliste persistait dans sa politique de persécution contre ces hommes et ces femmes, il portera un coup sérieux à la cause de l'unité des classes laborieuses anglaises et hindoues dans leur lutte commune pour le socialisme.

Demandez la liberté pour les prisonniers de l'A.N.H.!

DOCUMENTS

APPEL DE L'ISTIQLAL AU PEUPLE DE FRANCE

« Libertés », l'hebdomadaire parisien bien connu, vient de publier un appel du peuple marocain au peuple de France. Quelle joie de voir la France revenir à ses libertés démocratiques qui lui sont si chères! Mais quel étonnement d'entendre Radio-Maroc, dans son émission de 21 heures, du 16 janvier 1946, mettre ses auditeurs, de par le monde, en garde contre ledit appel. Il disait en substance que les Français n'ont de leçons à recevoir de personne en matière de nationalisme. Quelles conversions a-t-il dû opérer chez ses auditeurs habitués à l'entendre maintes et maintes fois flétrir la Résistance française et louer les vertus de Laval.

La même voix qui nous rappelle les tristes années de l'occupation continue à peu près en ces termes: « La France n'a évacué la Syrie que sous la pression étrangère. » Si ma mémoire est exacte, la France a promis l'indépendance à la

Syrie depuis 1936. Les journaux nous disaient qu'elle était prête à la ratifier. Ne nous a-t-on pas dit que c'est la France qui a demandé la représentation de la Syrie à la Conférence de San Francisco? C'est au moment même où son représentant siégeait parmi les nations libérées que les actes d'agression des colons français se sont abattus sur ce pays. Les Anglais ne sont pas plus probes que d'autres, mais l'aide qu'ils ont prodiguée à ce pays avait pour but de faire respecter à la France la parole donnée. Sans entrer dans les détails, la Syrie est actuellement souveraine et indépendante. Le Maroc adresse son appel au peuple de France; le commentaire de Radio-Maroc ne nous semble pas à sa place. Nous n'en voulons pour preuve que le texte lui-même, qui fait suite à la proclamation de l'indépendance que nous vous avons donné dans le précédent numéro:

Après la domination des puissances de l'Axe et les terribles années du despotisme le plus cruel que le monde ait jamais connu, les peuples ont enfin compris que le salut de l'humanité ne peut être que dans la défense de la liberté et le respect de la démocratie, garantie d'une véritable justice politique et sociale. Les dernières consultations populaires, en France comme en Angleterre, en donnent une preuve éclatante.

Pour la France, la Constitution qui naîtra de cette nouvelle tendance consacrerà, sans doute, la permanence de ces principes, conformes d'ailleurs à son esprit traditionnel, aux grandes idées de la Révolution. Mettra-t-elle fin au vieil ordre colonial, au régime d'exploitation et de répression? Se posera-t-elle en champion de l'indépendance des peuples qui y sont encore soumis et adoptera-t-elle, à leur égard, une doctrine de libération? L'épreuve endurée par le peu-

ple de France leur donne des raisons d'espérer, mais il y a la réalité de tous les jours, la triste réalité coloniale...

En toute sincérité, nous disons que la colonisation a eu et a encore envers nous des torts extrêmement graves. Le procès en a déjà été fait dans un manifeste du Parti de l'Istiqlal du 11 janvier 1944, dont le fort accent de franchise a valu à ses signataires l'une des pires calomnies, et au peuple marocain, la plus sauvage des répressions.

Deux longues années se sont déjà écoulées sans que le Gouvernement inquisitorial, qui préside encore aux destinées du pays, ait apporté le moindre changement à des méthodes surannées que le rythme évolutif terriblement accéléré de l'époque actuelle rend de jour en jour encore plus odieuses.

Néanmoins, en France, des voix, de plus en plus nombreuses, de plus en plus pressantes, s'élèvent pour souligner la

nécessité urgente d'un changement profond à apporter aux rapports des peuples qui, il n'y a pas longtemps encore, combattaient avec le même élan et la même foi, pour le même idéal de justice et de liberté.

D'une façon générale, des changements dans la nature des liens s'imposent à l'heure présente avec d'autant plus d'acuité et d'autant plus d'urgence que le colonialisme ne profite jamais à une nation, mais seulement à quelques individus; et, en tant que tel, il est à peu près unanimement condamné par la conscience internationale comme contraire au grand mouvement de libération qui caractérise l'évolution de la société moderne.

A cette raison d'une portée générale, il faut ajouter, pour ce qui concerne plus spécialement le Maroc, des motifs d'ordre particulier. La formule du protectorat qui, par définition même, est une institution de pur contrôle, s'est révélée dans la pratique un mécanisme extrêmement dangereux entre les mains d'administrateurs omnipotents qui s'en servent à la fois pour conserver une grande liberté d'action vis-à-vis de la métropole, et pour maintenir et imposer la suprématie de certains intérêts privés.

Nulle réforme, nul contrôle, aussi minutieux soit-il, nulle résistance ne sont capables de réduire ce réflexe de coloniaux, ces habitudes mentales qu'un long usage a rendu tenaces. Il y aura toujours, pour ces impérialistes, inconvénient à réaliser une tutelle si profitable.

Aussi la loi de l'intérêt les a-t-elle toujours incités et les poussera-t-elle nécessairement à prendre des routines pour des devoirs et à se cramponner sans cesse au statu quo. Ce fait à lui seul explique d'une façon péremptoire l'insuffisance de la politique économique et sociale au Maroc et ce, bien entendu, en fonction de l'élément autochtone.

D'ailleurs, quels que soient les correctifs apportés au régime dans le cadre de la formule actuelle, il y aura toujours lieu de redouter le retour possible de pareilles pratiques.

Mais il n'y a pas seulement que ce défaut inhérent au mécanisme du protectorat qui milite ainsi en faveur de l'abandon de cette formule et de son remplacement par un nouveau statut réglementant sur d'autres bases les relations franco-marocaines. Il y a aussi le fait que la Charte qui consacrait ces relations dans le passé est devenue pratiquement inadaptable à l'état actuel du pays. La conscience nationale qui remonte très loin dans le passé peut être assoupie et obscurcie par les événements

qui ont précédé la mise en tutelle du pays en 1912, n'a pas tardé, au contact de la vie pénible qui lui fut laissée, de donner naissance à un vif sentiment de patriotisme fait d'orgueil blessé et d'aspirations profondes en faveur de la restauration d'un régime national. L'amour de la liberté, tellement ancré dans les mœurs au point de désigner dans le dialecte local tout Marocain par le mot « amazigh » — amazigh signifie homme libre — devait s'accroître par réaction du peuple contre les méthodes de violence et de répression, et aussi par l'influence d'une élite imbue de dogmes révolutionnaires, pleinement consciente de ses responsabilités et confiante en la destinée de la Patrie.

La plus éclatante démonstration de la sincérité de ces sentiments devait être donnée en 1939, lors de la déclaration de la guerre. Tous les Marocains, sans exception, ont en effet, par un choix délibéré, montré leur attachement à la cause de la liberté. Ils ne savaient que trop ce que pourrait bien signifier pour eux une victoire du fascisme sur la démocratie. Le pays ne ménagea alors ni ses ressources, ni ses énergies, ni surtout le sang de ses fils pour hâter l'issue victorieuse du gigantesque conflit. De l'avis de tous, sa part dans la victoire est relativement grande. Mais le Maroc se demande ce que serait pour lui le sens de cette victoire si les efforts ainsi déployés ne venaient pas consacrer en droit ce qu'ils ont déjà consacré en fait, savoir l'émancipation du Peuple Marocain.

Cette émancipation, le Peuple de Sa Majesté Chérifienne la veut complète, sans réserve, sans réticence. Ne constitue-t-elle pas d'ailleurs la conclusion normale, le terme logique d'un régime essentiellement provisoire?

Ce ne sont pas là, comme on le répète souvent, des idées théoriques d'une minorité d'exaltés, mais bien les aspirations profondes de tout un peuple assoiffé de liberté, parce que trop longtemps contenu, trop longtemps ravalé à un rang incompatible avec l'idée qu'il a de l'honneur et de la dignité.

A l'heure où le monde s'affranchit de la tyrannie et où la France s'oriente vers sa nouvelle destinée, une telle situation ne saurait durer. Aussi le Parti de l'Istiqlal croit-il le moment venu de confier à une délégation la mission d'entrer en contact avec le peuple de France. Il a le ferme espoir de pouvoir, à la fois, convaincre et toucher.

Rabat, le 11 janvier 1946.

Le Parti de l'Istiqlal
(Parti de l'Indépendance).

REIBELL, 7 Janvier... DÉCLARATION DE

MESSALI HADJ

Monsieur le Président de la Commission des Réformes,
Messieurs les Membres,

Avant d'aborder le sujet pour lequel je suis ici, je veux remercier infiniment la Commission qui me fait l'honneur aujourd'hui de me permettre de m'exprimer, après mon retour d'Aïn Salah, sur les revendications musulmanes à l'ordre du jour.

Au moment où la Commission va procéder à l'examen approfondi des aspirations des populations musulmanes, il est de mon devoir en qualité de Président du P.P.A., qui représente la majorité de l'opinion publique, de vous dire comment nous envisageons la solution du problème algérien.

Il ressort du discours prononcé le 12 décembre 1943, à Constantine, par M. le Général de Gaulle, au point de vue des revendications musulmanes, un projet « Violette » sensiblement amélioré. Tout en restant fidèle au programme du P.P.A. déjà plusieurs fois exprimé, je tiens à remercier sincèrement M. le Président du C.F.L.N. qui a prouvé dans ce discours l'intérêt qu'il portait aux affaires musulmanes dans ce pays.

En 1937, le projet Violette semblait avoir divisé l'opinion publique musulmane; en réalité, ses chands partisans hésitaient au fond de leur pensée, il y avait cet acquiescement de l'espoir et l'incompréhension. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, il y a, il faut le reconnaître, un changement dans les esprits qui se traduit par une évolution politique fort remarquable. En ce qui nous concerne, nous sommes toujours opposés au projet Violette de 1937, comme à celui de 1940 pour les raisons suivantes:

Parce qu'il est anti-démocratique, il crée une catégorie de privilégiés et maintient la grande masse toujours soumise à la politique coloniale; d'autre part, ce projet est contraire aux aspirations du peuple musulman algérien qui reste fidèlement attaché à sa langue, à sa religion, à son passé historique.

A la place de la politique d'assimilation qui s'est révélée inopérante, parce qu'illogique, une politique d'émancipa-

tion s'impose naturellement pour résoudre le problème algérien; une telle initiative, prise par le gouvernement, trouvera dans les circonstances actuelles, sinon l'unanimité, du moins une écrasante majorité de la population musulmane.

Messieurs, nous vivons une époque troublée, les musulmans algériens sont profondément mécontents du régime colonial qu'ils subissent depuis un siècle, les musulmans algériens ne veulent plus être traités en hommes inférieurs vis-à-vis des autres minorités qui vivent heureusement en jouissant de tous les avantages; les musulmans algériens demandent avec ardeur de jouir de la citoyenneté algérienne leur garantissant le respect de leur langue, de leur religion, de leurs droits politiques, sociaux et économiques, pour leur émancipation. C'est ainsi que le musulman algérien conçoit la démocratie, les libertés de l'homme et du citoyen, et la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Dans un pays comme l'Algérie, où se coudoient plusieurs races et plusieurs religions, on ne peut, sans tourner le dos à la démocratie, continuer à écarter, par un système politique colonial, 8 millions d'Arabes de la gérance de leur pays, au profit d'une minorité qui détient entre ses mains, aujourd'hui, toute la direction du pays.

Pour mettre fin à tout cet état de choses, cause de tout malaise algérien, et qui pèse lourdement sur le moral du peuple musulman, je demande la démocratisation de toutes les assemblées algériennes et la transformation des délégations financières en un parlement algérien élu au suffrage universel sans distinction de race et de religion.

Dans ce parlement trouveront place, sur le pied d'égalité, Arabes, Européens et Israélites, et tous fraternellement unis travailleront, chacun selon ses capacités, pour une Algérie libre et heureuse. Tous iront au-devant de l'avenir avec un esprit nouveau, laissant ainsi derrière eux toutes les anciennes routines, l'égoïsme et la haine qui ont cruellement éprouvé notre beau pays.

Lorsque nous formulons de telles revendications, nous ne demandons pas l'impossible, simplement nous désirons normaliser une situation de fait qui,

4° Que la « Deposition and Deportation of chiefs ordinance » et le Bill de l'Autorité Indigène de la Gold Coast qui sont anti-démocratiques soient rapportés immédiatement ;

5° Que la Constitution du Nigeria de Richard, considérée par les Nigériens comme anti-démocratique doit être rapportée immédiatement ;

6° Que la demande des travailleurs du Nigeria soit satisfaite immédiatement afin d'éviter des troubles dans l'avenir, que la discrimination de couleur quant à la question des salaires, et les autres discriminations dans l'administration en Afrique Occidentale, soient abolies ;

7° Que le code criminel, les ordonnances sur les séditions, le régime des limitations de presse, en Afrique Occidentale, soient rapportés ;

8° Que soient levées immédiatement toutes les difficultés qu'on crée aux étudiants désireux d'aller aux Etats-Unis et dans les autres parties du monde ;

9° Que la création d'un Conseil de l'Afrique Occidentale, comprenant les gouverneurs des colonies de l'Afrique Occidentale (ayant pour président le Secrétaire d'Etat aux Colonies et pour secrétaire le fonctionnaire du plus haut grade de la Gold Coast) ; qui, ainsi constitué, ne peut être considéré jusqu'ici que comme un nouveau système pour continuer l'asservissement des populations de l'Afrique Occidentale, soit annulée immédiatement ;

10° Que le déplacement de Sir Arthur Richard, réclamé par toute la population du Nigeria, à la suite d'un vote de défiance, soit effectué immédiatement ;

11° Que les lois et les droits religieux des musulmans soient reconnus et respectés par le gouvernement, puisque en les repoussant, il jette, en général, une pomme de discorde entre les musulmans et les adeptes des autres confessions de la population ouest-africaine ; que par ailleurs des facilités soient accordées, immédiatement, aux musulmans pour qu'ils puissent accéder à une instruction moderne ;

12° Que soit levé l'interdit sur la littérature avancée ;

13° Que soit rapportée la nouvelle ordonnance municipale ;

14° Que soit immédiatement aboli le système de troc, introduit en Sierra Leone et dans les autres colonies de l'Afrique Occidentale, au moyen duquel les sociétés capitalistes ont exploité le travail des paysans africains, en obtenant leurs produits à bas prix en échange de produits manufacturés européens à prix élevés.

RESOLUTION SUR LE CONGO ET L'AFRIQUE du NORD

1° Le présent Congrès considère avec grand intérêt les conditions déplorables réservées aux Africains par les impérialismes français et belges, au Congo et en Afrique Equatoriale, et demande qu'une démarche soit faite immédiatement pour remédier à cet état de chose dans ces territoires ;

2° Qu'il soit donné, sans délai, satisfaction à la demande de l'Egypte et des autres territoires de l'Afrique du Nord, pour que soient retirées les forces armées étrangères.

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE ORIENTALE

Résolutions présentées par les délégués de l'Afrique Orientale et adoptées par le cinquième Congrès Pan-Africain :

Que le présent congrès des populations africaines réunis à Manchester réclame l'indépendance complète pour les populations du Kenya, de l'Ouganda, du Tanganika, du Nyassa et de la Somalie.

Que le présent congrès somme le Secrétariat d'Etat pour les Colonies de prendre note de l'urgence des réclamations suivantes formulées par les populations des territoires de l'Afrique Orientale :

1° Que les principes des quatre libertés soient effectivement et immédiatement reconnus ;

2° Que soient abolies les lois sur la propriété terrienne, qui permettent aux Européens d'enlever aux Africains leurs terres ;

Que cesse immédiatement toute nouvelle installation de colons européens dans le Kenya et dans tout autre territoire en Afrique Orientale ;

Que toutes les terres disponibles soient distribuées aux Africains qui n'en ont pas ;

malheureusement, a tenu à l'écart les musulmans algériens jusqu'à ce jour. Cela est tellement vrai que lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'administration algérienne, on constate immédiatement l'existence d'un état algérien avec son parlement qui sont les délégations financières, jouissant d'une autonomie financière, avec son Sénat qui est le Conseil supérieur, qui ratifie, en somme, les décisions prises déjà par le Parlement.

La France, nation protectrice et émancipatrice, qui aura dans son sein, élevé, éduqué, œuvré pour l'émancipation du peuple algérien, aura non seulement gagné entièrement le cœur de 8 millions de citoyens algériens, mais encore ce geste renforcera son prestige et sa puissance dans le bassin méditerranéen et du même coup lui gagnera l'amitié sincère et agissante du Maroc, de la Tunisie, du Liban, de la Syrie et du monde arabe.

Et avant de terminer, Messieurs, j'attire votre attention respectueusement

sur deux points : 1° Les idées politiques que je viens d'exprimer devant vous ont été déjà soutenues par moi maintes fois devant les Tribunaux de France et d'Algérie, devant lesquels j'ai eu l'honneur de comparaître pour ces mêmes opinions.

C'est vous dire, Messieurs, que je n'ai pas attendu l'armistice de juin 1940 pour manifester mes sentiments à l'égard du problème; 2° Je prie la Commission de soumettre à la bienveillance du gouvernement un projet d'amnistie générale pour tous les détenus politiques en résidence forcée ou internés. Il est une tradition républicaine en France qui veut que toute réalisation soit précédée par la libération de ceux qui précisément sont allés en prison et souffert pour Elle!

Reibell, le 7 janvier 1944.

MESSALI HADJ, Président PPA,
en résidence forcée à Reibell.

DECLARATIONS ET RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CINQUIEME CONGRES PAN-AFRICAIN TENU A MANCHESTER EN ANGLETERRE DU 13 AU 21 OCTOBRE 1945

(Suite et fin)

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Nous, délégués des Ouest-Africains, demandons au cinquième Congrès pan-africain, de présenter immédiatement au Secrétariat d'Etat britannique pour les Colonies le télégramme suivant :

« Secrétariat des Colonies, Downing street, London.

Le Congrès Pan-Africain siégeant actuellement à Manchester demande :

1° Que la délégation des paysans Ouest-Africains actuellement en Grande-Bretagne soit reçue par le Secrétariat des Colonies, afin de discuter des conditions déplorables des producteurs de cacao et autres denrées ;

2° Que soient rapportées les ordonnances minières du Nigéria et de la Sierra Leone, qui privent de leurs droits légitimes à leurs terres les populations de ces territoires ;

3° Que les tarifs douaniers de la Gambie (amendement à l'Actede 1945) qui touchent le pouvoir d'achat des consommateurs africains soient rapportés ;

3° Que soit octroyé aux Africains le droit de développer, sans contrainte et sans empêchements, les ressources de leur pays ;

4° Que soient abolies immédiatement toutes les lois raciales et d'exceptions (en particulier, le système Kipandi), et que soit introduit immédiatement le système de l'égalité civique ;

5° Que soit donnée la liberté de parole, de presse, d'association, de réunion ;

6° Que soient révisés le système de taxation et les codes civil et criminel ;

7° Que l'instruction soit obligatoire, libre et uniforme pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, avec repas gratuits, livres et fournitures scolaires gratuits ;

8° Que soit octroyé le droit de vote, c'est-à-dire le droit pour chaque homme et pour chaque femme d'élire et d'être éligible à partir de 21 ans, au Conseil Législatif, au Conseil Provincial et à tous les autres conseils divisionnaires et municipaux ;

9° Qu'un service médical public, un service de la Santé et du Bien-être à la disposition de tous soient créés ;

10° Que soient demandées l'abolition du travail forcé et l'introduction du principe : « A travail égal, salaire égal ».

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Ce cinquième Congrès Pan-Africain, représentant des millions d'Africains et d'originaires africains, répandus dans le monde, condamne de toutes ses forces, la politique menée à l'égard des Africains, qui, bien que se présentant à l'étranger comme une démocratie avec un système de gouvernement parlementaire, manifeste, en réalité, essentiellement, les caractères du fascisme :

a) L'idéologie du *Herrenvolk* qui s'est transformée là en folie maniaque ;

b) L'obstination avec laquelle sont impitoyablement foulés aux pieds tous les droits humains ;

c) La création d'un système de lois et de moralité pour les blancs « aryens » et d'un système différent de lois et de moralité pour les non-blancs, non-aryens.

Le présent Congrès réclame pour les citoyens non européens de l'Afrique du Sud la mise en application immédiate des droits démocratiques fondamentaux suivants :

1° Le droit de vote, c'est-à-dire le droit pour tous les hommes et toutes les femmes âgés de plus de 21 ans, d'élire et d'être éligible au Parlement, au Conseil de Province et à tous les autres conseils divisionnaires et municipaux ;

2° L'instruction obligatoire, libre, unique pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, avec repas gratuits livres et fournitures scolaires gratuits pour les nécessiteux ;

3° L'inviolabilité de personne, de domicile, de propriété ;

4° La liberté de parole, de presse, de réunion, d'association ;

5° La liberté de déplacement, de choix de travail ;

6° La complète égalité des droits pour tous les citoyens sans distinction de race, de couleur ni de sexe ;

7° La révision de la question pour une répartition selon les besoins des Africains ;

8° La révision des codes civil et criminel conformément aux réclamations précédentes ;

9° La révision du système de taxation pour le rendre conforme aux demandes ci-dessus ;

10° La révision de la législation du travail et son application aux mines et à l'agriculture.

Le présent Congrès s'engage à travailler sans relâche, avec et en faveur de ses frères non européens de l'Afrique du Sud, jusqu'à la réalisation des statuts de la liberté et de la dignité humaine ;

Le présent Congrès regarde la lutte de nos frères en Afrique comme une partie intégrale de la lutte commune pour la Libération nationale de toute l'Afrique, d'un bout à l'autre.

MAYI BUYE I AFRICA !

RESOLUTION SUR LES PROTECTORATS du BECHUANALAND du BASUTOLAND du SWAZILAND

1° Depuis que l'Union Sud-Africaine est devenue un Dominion, un besoin urgent et persistant s'est développé pour prendre possession des protectorats indigènes de Bechuanaland, Basutoland, Swaziland, couvrant une superficie to-

tale de 472.113 km² avec une population de plus d'un million d'habitants. Le contrôle de ces territoires est recherché pour :

1° Exploiter le sous-sol ; 2° assurer plus de terres à l'agriculture et le fermage, et 3° obtenir une source supplémentaire de main-d'œuvre à bon marché par l'imposition des indigènes ;

2° Depuis quelques années ce désir d'expansion a pris une forme agressive et a créé un état de malaise inquiétant et alarmant parmi la population indigène du Protectorat, car ils restent les seuls Africains dans le sud du continent à posséder leur propres terres et jouissant d'une indépendance de principe ;

3° Le gouvernement de l'Union Sud-Africaine fait en ce moment une demande pour le transfert immédiat des Protectorats à l'Union, et il est en rapport avec le gouvernement impérial à ce sujet.

L'Office Colonial a mis sur pied une commission consultative commune de Sud-Africains et d'officiels britanniques afin d'examiner la question et de proposer des moyens et des méthodes pour un transfert effectif dès que le Parlement donnera son accord à cette condition ;

4° Le peuple Africain s'oppose énergiquement à ce qu'on se serve de lui comme de gages pour la conclusion d'un marché entre différents Etats membres du Commonwealth britannique, en tant que moyen pour établir des accords entre impérialistes. Les Africains ne sont pas des biens qu'on peut échanger comme du bétail sur les marchés des nations blanches où hommes d'Etat et diplomates font leur commerce au nom de la Démocratie et de la paix ;

5° Les indigènes de ces protectorats considèrent avec horreur une telle proposition, car ils connaissent la condition d'esclave sous laquelle vivent 8 millions d'Africains dans l'Union ; ils supportent tous les frais de la taxation et bien d'autres fardeaux encore, mais ils n'ont aucune représentation dans le gouvernement. 80 % de leurs territoires leur ont été enlevés. On leur refuse les plus élémentaires droits démocratiques : liberté d'expression, de presse, de réunion et de déplacement. Ils ne sont pas admis dans les syndicats. Ils sont exclus de toutes les professions qui exigent quelque adresse par la barrière de couleur. Ils sont accablés de droits de péage, de lois sur la circulation et autres formes de législation répressive. Enregistrent leur opposition au transfert, les chefs du Bechuanaland, ont adopté la résolution suivante : « La présente réunion des

chefs et des Conseillers municipaux, au nom de leurs tribus respectives, des protectorats de Bechuanaland, prend acte de leur protestation et de leur opposition à l'incorporation du territoire dans l'Union Sud Africaine. »

6° Les indigènes des Protectorats demandent au Gouvernement Travailleur britannique qu'il tienne la promesse de protection faite à leurs chefs, par le Gouvernement de Sa Majesté la Reine Victoria à la fin du siècle dernier en échange de leur allégeance à la Couronne britannique.

RESOLUTION SUR LES ANTILLES

Nous, délégués accrédités et reconnus des populations des Antilles, de la Guyane anglaise, présents à ce cinquième Congrès Pan-Africain, qui s'est tenu à Manchester du 13 au 21 octobre 1945, demandons en conséquence pour nos peuples :

1° La formation d'une Fédération des îles antillaises anglaises, librement constituée, fondée sur un complet self-gouvernement et basée sur l'égalité.

2° Gouvernement autonome basé sur le suffrage universel des adultes pour chacune des îles. Ceci étant la condition préalable à l'établissement de la dite Fédération.

Qu'il ne soit tenu compte pour entrer dans la fonction publique, ni des biens ni des revenus.

3° La création d'industries nouvelles et le développement de celles déjà existantes, en les protégeant par un juridiction appropriée.

4° Offrir aux hommes et aux femmes indigènes des chances et des possibilités égales d'avancement, qui leur permettraient d'atteindre les hauts postes et les situations élevées dans les services publics et dans les industries privées ;

5° La création d'un système bancaire pour financer les projets agricoles et industriels en procurant à bon marché des crédits à long terme.

6° L'instrument d'une politique destinée à rendre disponibles et à mettre en culture les terres arables, à assurer leur utilisation convenable et efficace, afin d'obtenir : a) la production en quantité suffisante, d'une nourriture variée et de qualité, pour assurer une

bonne santé à toute la population ; b) l'entretien et l'extension des principales récoltes d'exportation ; la recherche de nouvelles cultures et en même temps de nouveaux débouchés avantageux, et c) une disposition de base pour l'utilisation et le développement industriel ; les facilités particulières sur les marchés ; la garantie de prix minimum équitables ; des services d'extension.

COLONISATION ORGANISEE

7° L'introduction immédiate de toutes les formes modernes de la législation sociale existant déjà dans les territoires de la Métropole (par exemple : retraite de vieillesse, allocation familiale, santé nationale et allocation de chômage, tribunaux des salaires de caractère vraiment représentatif ; actes d'engagement des employeurs) ; tout comme l'amélioration des lois actuelles de compensation des travailleurs ;

8° La mise en œuvre immédiate de l'assainissement des taudis, et l'évacuation des quartiers pauvres ; l'exécution des plans d'urbanisme se proposant de fournir un nombre suffisant de bornes maisons à loyer modique pour le peuple laborieux, surtout dans les régions rurales ;

9° L'instruction obligatoire, libre, tous, aussi bien primaire que secondaire, avec distribution gratuite, pour tous, de livres, des repas gratuits pour les enfants nécessiteux. En tous cas, porter jusqu'à 16 ans l'âge où se termine l'école primaire ; assurer l'apprentissage professionnel et technique ; enseignement obligatoire des arts ménagers dans toutes les écoles primaires ; la formation d'une université antillaise déjà proposée ;

10° La révision immédiate et la modernisation de toutes les lois et tous les offices pour la santé ;

11° L'instruction immédiate de tribunaux d'enfants et la création d'un système moderne de maisons d'éducation correctionnelle, d'orphelinats, de maisons d'enfants, basés sur un traitement sociologique ;

12° Un salaire égal pour un travail égal, sans considération de nationalité, de croyance, ou de sexe ;

13° La suppression de toutes les difficultés à l'emploi des femmes (par exemple : suppression de la « barrière du mariage » pour les femmes, employées dans les services du gouvernement) ;

14° La modernisation des lois existantes sur les enfants naturels, avec stipulations légales pour l'enregistrement des pères, et avec les sauvegardes adéquates ;

15° Ramener à l'âge de 16 ou 18 ans l'âge du consentement au mariage ;

16° Abolition du système des travaux domestiques pour les jeunes écolières ;

17° Renforcement par la loi pour toutes les unions commerciales, de tous les droits et privilèges, dont jouissent les syndicats, dans les pays industriels, y compris un code équitable et approprié, et une organisation permanente, convenant au règlement juste, rapide et effectif de toutes disputes sur des questions commerciales ou industrielles ;

18° La création de services spéciaux pour le développement de toutes les ressources naturelles afin de donner (entre autres) un travail régulier avec le salaire qui convient, à tout homme et à toute femme capable, et désirant travailler, y compris distribution, la création d'organisation assurant l'approvisionnement en eau des régions rurales ; de plans d'irrigation, de drainage, et d'assèchement ; la distribution de force et de lumière électrique à bon marché ; des projets pour l'agriculture et l'industrie etc. ;

20° La prospection immédiate pour déterminer les ressources naturelles de chaque unité territoriale des Antilles anglaises et de la Guyanne anglaise considérées comme un tout ;

21° Nationalisation de toutes les industries de base, vitales pour la communauté, sa survie, sa prospérité ; l'assurance contre les accidents du travail dans les entreprises gouvernementales aussi bien que dans les privées ;

22° La propriété publique de tout ce qui est d'utilité publique, par exemple, les transports ;

23° Un système convenable et adéquat de gratuité et de compensation pour les fonctionnaires libérés, hommes et femmes, et un vaste plan compréhensif pour les renvoyer dans la vie civile, sur une base égale à celles des européens ;

24° L'amélioration, l'encouragement à la vie paysannes, par l'aménagement de centres sociaux, de terrains de jeu, de bibliothèques, etc. ;

25° L'augmentation du taux des taxations pour les associations ayant des revenus très élevés.

Et nous déclarons, en outre, que, à cause des difficultés qu'il y a à voyager, et à cause du fait que les Antilles sont surpeuplées, les Antillais habitant en Europe et aux Etats-Unis, considèrent que l'élaboration d'un programme de développement et de prospérité pour les Antilles est nécessaire, et que le développement culturel intellectuel et industriel des Antilles est indispensable pour aider les mouvements progressifs dans chaque territoire antillais.

SOMMAIRE

LEVAN: Le compromis d'Argenlieu-Viet-Minh	3
D. TASSIN: L'administration marocaine	5
M. KIBANGO: Félix Eboué, Gouverneur général de l'A.O.F.....	7
EL MOUMEN: Le colonialisme français et ses responsabilités africaines.	11
GREVE AU SENEGAL	
NGUYEN-VAN: Projets Constitutionnels pour les pays d'outre-mer. Union ou chaîne?	14
— Monsieur Monnerville à l'O.N.U.	17
D. TASSIN: Un représentant de la « grandeur » française au Maroc: Le Colonel Suffren	18
LES ANTILLES BOUGENT	
A. ROY: Libérez les prisonniers de l'Armée Nationale Hindoue! ...	21
DOCUMENTS	
Appel de l'Istiqlal au peuple de France	23
Une déclaration de Messali Hadj	25
Textes et résolutions du 5 ^e Congrès Pan-Africain (fin)	26



CAMARADE,

La documentation, rédaction, impression, diffusion de cette revue demandent des efforts considérables qui reposent pour l'instant sur la tête de quelques-uns.

Si tu considères que cette revue doit continuer à paraître, doit s'améliorer et étendre son rayonnement, pense que cela dépend avant tout de toi.

Fais-nous parvenir tes critiques, tes suggestions. Constitue autour de toi un réseau de discussion de la revue. Saisis

toutes les occasions de la faire parvenir aux colonies dans les conditions de sécurité nécessaires.

Souscris, fais souscrire autour de toi!
Pseudonyme
Souscription

N. B. — Remet ta souscription avec ce bulletin découpé au camarade qui t'a vendu la revue. La liste des souscriptions sera publiée dans chaque numéro.

En préparation :

Série d'articles de

Georges PADHORE

(responsable des éditions du Pan African Congress-Londres)

sur le TRUSTEESHIP

**“Nouvelle enseigne
~~~~~  
sur vieille boutique”**